



4 NOUVELLES
DESTINATIONS



Séjours été 2026



vacances adaptées



Alpha Picardie ~ Vacances adaptées

SÉJOURS ÉTÉ 2026

Sommaire

Présentation d'Alpha Picardie	3
---	---

ORGANISATION DES SÉJOURS, RÉSERVATION ET INSCRIPTION

Niveaux d'autonomie et aptitude à l'effort	4
Encadrement des séjours	4
Hébergement - Prestations	4
Transports	5
Argent de poche	5
Suivi médical	5
Activités et sorties durant le séjour	6
Marche à suivre	7
Bulletin de réservation	8
Conditions de participation aux séjours et conditions particulières de vente	9

SÉJOURS DE VACANCES ÉTÉ 2026

Tableau récapitulatif	10-11
---------------------------------	-------

SÉJOURS JUILLET :

– Pays du Cotentin - COUTANCES	13
– Massif des Vosges - HADOL	15



SÉJOURS AOÛT :

MER / CÔTE D'OPALE

– Côte d'Opale - LE TOUQUET-PARIS-PLAGE	17
---	----



MER / NORMANDIE

– Pays du Cotentin - COUTANCES	19
– Baie du Mont Saint-Michel - VAINS	21

MER / BRETAGNE

– Finistère Sud : Pays Bigouden - TREFFIAGAT	23
– Au cœur de la Cité Corsaire - SAINT-MALO	25
– Golfe du Morbihan - ETEL	27
– Côte d'Armor - PLOUHA	29



MER / CÔTE ATLANTIQUE

– Pays nantais - SAINT-PÈRE-EN-RETZ	31
– Vendée : Entre Terre et Mer - LES ACHARDS	33
– Charente maritime - CRAVANS	35

MONTAGNE ET MOYENNE MONTAGNE

– Au pied du Vercors - CHATTE - SAINT-MARCELLIN	37
– Montagne et lac - THÔNES	39

SUD

– Provence, Pays d'Aix - PUYLOUBIER	41
---	----

INFORMATIONS

Dispositions légales et réglementaires	43
--	----



ALPHA Picardie, association loi 1901, sans but lucratif est basée à Amiens et fonctionne depuis 1993. Son conseil d'administration est composé de personnes travaillant dans l'éducation spécialisée, le médical, le paramédical, l'encadrement de séjours adaptés et de représentants de familles et de tutelles.

Dans nos séjours de vacances adaptées, nous accueillons des hommes et des femmes en situation de handicap mental exempts de troubles psychiatriques majeurs non stabilisés et de traitements médicaux lourds.

Nous nous appuyons sur un projet fort d'éducation populaire et de tourisme solidaire et social : l'accès aux loisirs, aux vacances, à la culture est un droit ouvert à tous. Ce sont des temps forts d'intégration, de socialisation qui favorisent l'élargissement du champ des relations habituelles. Moments de stimulations, de découvertes et de détente, dans le respect des rythmes de la personne et dans un encadrement sécurisé, ces instants privilégiés ouvrent, tant pour les vacanciers que pour leurs encadrants, de nouveaux rapports à soi, aux autres, au temps, au monde et à l'altérité.

Dans nos séjours de vacances adaptées, chaque vacancier a la possibilité de participer à son rythme aux activités proposées, selon ses centres d'intérêt, ses difficultés, sa personnalité...

A ce titre, nous sommes adhérents à l'UNAT (Union Nationale des Associations de Tourisme).

NOS PLUS

Plus de 30 ans d'expérience

Une démarche **associative** et non commerciale
Des prix de séjours calculés **au plus juste**



Des animateurs destinés aux vacanciers
(dispensés des tâches ménagères et quotidiennes)

Un taux d'encadrement adapté à l'autonomie du groupe

Des encadrants formés à qui une charte de comportements, de droits et de devoirs a été remise et expliquée



Un temps de bilan et d'échanges
avec les vacanciers, leurs responsables légaux et les équipes des séjours



Une équipe de permanents et un conseil d'administration qui visitent les séjours en cours
afin de s'assurer de la qualité des vacances

Sur demande, des **rencontres avec les établissements**



Des possibilités de transport gratuit
depuis certaines villes jusqu'à Amiens en fonction du nombre de participants

Des transports directs entre Amiens et le lieu de séjour



Un rythme de vacances respecté
(les vacanciers ne participent pas aux tâches ménagères et quotidiennes)



Des sorties culturelles et touristiques
en petits groupes



Un accueil de couples sur certains séjours



Des **fiches séjours détachables** pour une meilleure approche éducative et une appropriation du séjour

Un **code visuel** comprenant une couleur et un pictogramme pour chaque séjour facilitant le repérage lors des départs et retours



NIVEAUX D'AUTONOMIE

A Personne de **bonne autonomie** dans les actes de la vie courante (toilette, change, argent de poche, sorties). Sociable et dynamique.
> *Présence discrète de l'encadrement*

B Personne de **moyenne autonomie** dans les actes de la vie courante (toilette, change, argent de poche).
> *Encadrement stimulant*

APTITUDE À L'EFFORT

1 **Bonne condition physique**
Aucun problème de déplacement.

2 **Condition physique moyenne**
Assez fatigable. Se déplace à son propre rythme.
Difficultés motrices légères.

➔ **ATTENTION : NOS CENTRES DE VACANCES NE SONT PAS DES CENTRES MÉDICALISÉS**

ENCADREMENT DES SÉJOURS



Composition des équipes

Chaque équipe est composée d'un directeur de séjour, d'un adjoint pédagogique, d'un animateur pour 4 à 5 vacanciers de bonne autonomie (A) ou pour 3 à 4 vacanciers d'autonomie relative (B) (soit pour un groupe de 30 vacanciers : 6 à 8 animateurs).

L'équipe est également composée d'un cuisinier et de deux personnes de service (recrutés par nos soins ou mis à disposition par le lieu d'hébergement) lorsque le séjour ne se déroule pas en pension hôtelière.

Les équipes d'encadrement sont ajustées au nombre de vacanciers inscrits.

Recrutement des équipes

Tous les directeurs et adjoints pédagogiques ont déjà une expérience conséquente en séjour de vacances adaptées, le plus souvent avec notre association, et sont majoritairement issus des métiers médico-social et paramédical.

Les animateurs sont essentiellement recrutés dans les domaines du médico-social, du paramédical et des sciences humaines.

Plus de la moitié d'entre eux a déjà travaillé sur l'un de nos séjours de vacances adaptées.

Chaque encadrant recruté a passé deux entretiens en présentiel : un avec l'équipe dirigeante de l'association et un avec le directeur de séjour.

Formation des équipes

L'ensemble du personnel recruté par Alpha Picardie est convoqué pour une formation spécifique, rémunérée et en présentiel ayant au programme les thèmes des vacances adaptées (réglementation, histoire), le handicap mental, le rôle de l'animateur, les notions de bienveillance/maltraitance, l'animation en centre de vacances (adaptation au groupe et aux vacanciers), une initiation aux gestes qui sauvent assurée par les pompiers AMSUDSP.80.

Les directeurs et adjoints pédagogiques disposent en plus d'une formation interne individuelle et de temps collectifs d'échanges et de réflexions sur leurs pratiques, correspondant à une réunion par mois à partir du mois d'avril de chaque année.

Un suivi permanent

Pendant les séjours, l'équipe dirigeante de l'association assure une astreinte téléphonique 24h/24 auprès des responsables des séjours de vacances adaptées.

Des visites des séjours en cours sont réalisées par l'équipe de permanents et le conseil d'administration de l'association afin de s'assurer de la qualité des vacances proposées.

HÉBERGEMENT - PRESTATIONS



Les lieux d'hébergements sont visités par nos soins et répondent à plusieurs critères :

- ~ Situation géographique, diversité touristique et commodité de l'environnement proche (médecin, infirmier, hôpital, banque, commerces...)
- ~ Couchages à plats suffisants pour tous
- ~ Lieux de convivialité et d'activités en nombre suffisant
- ~ Espaces dédiés au bon fonctionnement du séjour (infirmerie, bureau pour l'équipe et équipements techniques)
- ~ Conformité à la sécurité incendie

Repas

- ~ Repas élaborés sur place
- ~ Respect des régimes spécifiques

Lavage du linge

Le lavage du linge est assuré pour les séjours de plus de 7 jours. Tout le linge doit impérativement être marqué au nom et prénom du vacancier et de façon à résister au lavage. Notre responsabilité n'est pas engagée en cas de perte de linge non marqué.

TRANSPORTS



Les transports s'effectuent en car de tourisme « grand confort » équipés de toilettes et de climatisation. Pour les courts séjours les transports peuvent être effectués en minibus.

Tous les départs et retours ont lieu à Amiens. En fonction des demandes, nous organisons des transports gratuits à partir de certaines villes et départements voisins (Abbeville, Cambrai, Saint-Quentin...).

L'accueil pour les départs et retours à Amiens se fait dans un site couvert avec toilettes à disposition.

Tous les trajets entre Amiens et le lieu de séjour sont directs (pas de ville de regroupement).

Nous veillons à la qualité du voyage afin de limiter le temps de trajet et par conséquent limiter la fatigue des vacanciers.

ARGENT PERSONNEL



En fonction de l'autonomie du vacancier, nous vous proposons 3 types de gestion de l'argent personnel :

- Gère seul (CAS N° 1) :
Le vacancier est entièrement autonome, et gèrera sous sa propre responsabilité, sans aucune intervention de notre part son argent. Si un virement est fait à l'association, cette somme lui sera donnée dès son arrivée sur le séjour.
- Gestion assistée (CAS N° 2) :
Le vacancier est autonome, mais n'est pas forcément en capacité de gérer la totalité de son argent. L'argent personnel nous sera remis et nous le distribuerons au vacancier selon le montant et la périodicité qui nous seront indiqués dans le dossier d'inscription.
- Ne gère pas seul (CAS N° 3) :
Le vacancier n'a pas l'autonomie requise pour gérer son argent personnel et nous le suppléerons dans cette gestion. Nous tenons une fiche de suivi (simplifiée) sur laquelle seront inscrites toutes les dépenses.

Pour les CAS N° 2 et 3, l'argent personnel devra impérativement nous être remis par chèque ou par virement (uniquement un compte rond 30,40,50 euros, etc.).

Nous ne prenons pas d'argent personnel le jour du départ.

La somme de 20€/semaine semble être adaptée (pour les non fumeurs)

Si le vacancier n'a pas dépensé la totalité de son argent personnel, le reliquat lui sera retourné, dans le mois suivant la fin du séjour, sous forme de chèque. En dessous de 5 €, cet argent sera restitué au vacancier en main propre le dernier jour du séjour.

SUIVI MÉDICAL



Médicaments :

- ~ Le jour du départ, vous nous remettez :
 - Pour le voyage (midi et soir) : un journalier au nom et prénom du vacancier, avec sa photo
 - Pour le reste du séjour (en incluant obligatoirement le midi et soir du retour) : des semainiers jetables fermant hermétiquement (blistérisé), au nom et prénom du vacancier, avec sa photo
 - Et impérativement la ou les ordonnance(s) correspondant strictement aux contenus des semainiers :
 - Dactylographiée(s) et actualisée(s)
 - **Datant de moins de 3 mois** à la fin du séjour (exigence des DDETS)
- ~ Au départ, **les équipes auront pour consigne de ne prendre aucun traitement en boîte** et de refuser tout traitement qui ne se trouveraient pas préparé sous blister.
- ~ Les gouttes, solutions buvables seront remplacées par des cachets ou gélules.

Sur demande, nous pouvons vous fournir gratuitement des journaliers et des semainiers jetables pour toute la durée du séjour ainsi que des étiquettes avec les nom, prénom et photo du vacancier.

Régimes

Nous sommes vigilants au respect des régimes spécifiques. Nous vous demanderons de nous fournir une ordonnance indiquant le contenu de ces régimes.

Actes médicaux au cours du séjour

Les actes médicaux ordonnancés type dextro, injections, pansements temporaires, lavements sont administrés par un infirmier libéral de secteur contacté par nos soins. Nous vous demanderons de nous fournir une ordonnance indiquant ces soins et leur périodicité.

Actes médicaux durant le voyage (aller et retour)

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons pas accueillir de personnes nécessitant des actes médicaux devant être réalisés par un professionnel de santé durant le temps de transport.

Frais médicaux

En cas d'intervention d'un professionnel de santé ou de frais de pharmacie, Alpha Picardie avance les frais médicaux et vous adresse la feuille de soins dès réception de votre règlement de remboursement des frais engagés.

ACTIVITÉS ET SORTIES DURANT LE SÉJOUR



Le déroulement du programme de sorties et d'activités (extérieures et sur site) est donné à titre indicatif. Les sorties sont réalisées en minibus ou en transport en commun.

Il peut subir des modifications ou des aménagements en fonction :

- ~ de critères techniques,
- ~ d'impératifs de sécurité (ex : affluence, consignes préfectorales etc...).
- ~ des événements sanitaires sur le séjour et des conditions physiques et/ou psychiques du participant
- ~ des conditions climatiques du moment.

Seuls les responsables de l'encadrement d'Alpha Picardie sur site et/ou au siège, sont habilités à prendre la ou les décisions nécessaires de suppression ou d'aménagement des activités.

CAS DE NON INSCRIPTION DANS NOS SÉJOURS

Nos séjours ne sont pas médicalisés, en conséquence nous ne prenons pas d'inscriptions pour les cas suivants :

- ~ Hospitalisation avec intervention chirurgicale de moins de 3 mois (il est conseillé 6 mois et une consolidation totale).
- ~ Instabilité psychique : hospitalisation répétée en psychiatrie durant les 6 derniers mois.
- ~ Consolidation en cours, après hospitalisation (ex : soins post-opératoire, stomie, drains, pansements récurrents...)
- ~ Pathologie exigeant un suivi constant (ex : taux de saturation, coagulation, plaquettaire etc...) et/ou nécessitant des rajustements de traitement en cours de séjour.
- ~ Nous contacter en cas d'injection d'insuline (**impossibilité d'injection pendant le voyage aller et retour**) et pour les sondages (disponibilité d'un personnel médical libéral sur le périmètre du séjour).

De façon générale nos séjours ne sont pas des «fenêtres thérapeutiques» permettant de tester la hausse ou la baisse d'un traitement et leurs effets. Il ne sont pas des séjours post opératoires ou post hospitalisation.

Alpha Picardie

Vacances adaptées ~ SÉJOURS ÉTÉ 2026

Réservation et inscription

Si un de nos séjours correspond à votre attente :

1 Pré-réservation

Effectuez rapidement votre pré-réservation :

par téléphone (03 22 92 68 76) ou par mail (contact@alpha-picardie.fr)

2 Vérification

Nous vérifions avec vous si le séjour est toujours **disponible** et/ou **bien adapté** à l'autonomie du vacancier.

3 Bulletin de réservation

Remplissez et envoyez-nous le bulletin de réservation (page 8)

> précisez bien si vous souhaitez souscrire à l'**assurance annulation avant départ**

> joignez un **acompte de 900 €**.

4 Dossier d'inscription

Après avoir reçu le bulletin de réservation complété, nous vous ferons parvenir le dossier d'inscription (comportement, autonomie, handicap...) à nous renvoyer accompagné de :

> une photo d'identité récente

> une photocopie :

~ de la carte d'identité

~ de la carte d'invalidité (s'il y a lieu)

~ de l'attestation de sécurité sociale

~ de la carte de mutuelle

~ des ordonnances médicales récentes et dactylographiées (datées de moins de 3 mois avant la fin du séjour)

Le dossier d'inscription peut également être complété sur votre ordinateur en le téléchargeant sur notre site internet (www.alpha-picardie.fr) dans la rubrique « Documents à télécharger ».

5 Inscription définitive

À réception de ces documents votre inscription sera considérée comme **définitive**.

6 Solde

Le solde devra être réglé impérativement **au moins 30 jours avant le départ**

(si vous rencontrez des difficultés de trésorerie, nous pouvons établir ensemble un échéancier).

7 Derniers renseignements

Un mois et demi avant le départ, vous recevrez les derniers renseignements : heures et points de départ et de retour, trousseau, etc...

BULLETIN DE RÉSERVATION

CONTACT ÉTABLISSEMENT OU FAMILLE

Nom
 Adresse
 Code postal Ville
 Téléphone(s) Fax
 Personne à contacter
 Email
 Type d'établissement SAVS Foyer d'hébergement Foyer de vie FAM
 Autre

CONTACT ORGANISME PAYEUR (ex : responsable légal)

Nom
 Adresse
 Code postal Ville
 Téléphone(s) Fax
 Personne à contacter
 Email

À qui envoyer le dossier d'inscription

contact établissement ou famille contact organisme payeur

SÉJOUR	DATES DU SÉJOUR	NOM ET PRÉNOM DU VACANCIER	SI SÉJOUR EN COUPLE NOM DU PARTENAIRE	AUTONOMIE du VACANCIER (voir p.4)			FAUTEUIL ROULANT		COÛT DU SÉJOUR		Assurance annulation avant séjour
				A1	A2	B1	B2	OUI	NON	Prix séjour	
											OUI coût :
											NON
											OUI coût :
											NON
											OUI coût :
											NON
											OUI coût :
											NON
											OUI coût :
											NON

DÉPART RETOUR

Tous nos séjours se font au départ et retour d'Amiens, cependant des convoys gratuits sont organisés en fonction du nombre de demandes.

DÉPART / RETOUR souhaités Amiens Abbeville Douai Cambrai Saint-Quentin Beauvais Autre

→ IMPORTANT

Pour que toute inscription soit prise en compte, ce bulletin de réservation, complété et signé, doit être suivi dans les 15 jours du règlement d'un acompte de 900 € (virement ou chèque).

Aucune réservation ne sera prise en compte avant réception de ce document.

(IBAN : FR76 1870 6000 0097 5021 7160 034, BIC : AGRIFRPP887)

Je déclare avoir pris connaissance des conditions de vente.

Fait à Le

Nom du signataire

Signature



50 RUE RIOLAN
 80000 AMIENS
 TÉL. 03 22 92 68 76
 contact@alpha-picardie.fr

I. CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX SÉJOURS

Conditions d'inscription : Le vacancier doit présenter :

- ~ Une absence de comorbidités multiples ou comorbidité simple aggravée par :
 - un état de santé psychique et/ou physique détérioré
 - une hospitalisation ou intervention chirurgicale récentes (moins de 3 mois avant le jour du départ).
 - des appareillages médicaux d'assistances ou implants pouvant fragiliser particulièrement la personne en cas d'infection.
- ~ Une autonomie physique et psychique suffisantes pour comprendre, appliquer et se conformer aux consignes sanitaires (port du masque, distanciation, lavages fréquents des mains etc...).
- ~ Une absence de risques sanitaires envers les autres participants.

Nos séjours ne sont pas médicalisés, en conséquence nous ne prenons pas d'inscriptions pour les cas suivants :

- ~ Hospitalisation avec intervention chirurgicale de moins de 3 mois (il est conseillé 6 mois et une consolidation totale).
- ~ Consolidation en cours, après hospitalisation (ex : soins post-opératoire, stomie, drains, pansements récurrents...)
- ~ Pathologie exigeant un suivi constant (ex : instabilité psychique, taux de saturation, coagulation, plaquettaire etc...) et/ou nécessitant des rajustements de traitement en cours de séjour.
- ~ Nous contacter en cas d'injection d'insuline (impossibilité d'injection pendant le voyage aller et retour) et pour les sondages (disponibilité d'un personnel médical libéral sur le prérimètre du séjour).

De façon générale nos séjours ne sont pas des «fenêtres thérapeutiques» permettant de tester la hausse ou la baisse d'un traitement et leurs effets. Il ne sont pas des séjours post opératoires ou post hospitalisation.

Alpha Picardie se réserve le droit de refuser une inscription au cas où :

- ~ L'autonomie et le profil du vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'accueil et de prise en charge exposés page 4 et indiqués sur la fiche présentation de séjour (ex : A1-A2-B1-B2).
- ~ Le vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'inscriptions exposées ci-dessus.

Alpha Picardie se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant au cas où :

- ~ le comportement de celui-ci mettrait en danger psychique et/ou physique, lui-même ou le groupe ou l'équipe d'encadrement etc...
- ~ le participant serait ou dans l'incapacité ou dans le refus de respecter les consignes sanitaires.
- ~ des informations partielles ou erronées ont été communiquées sur le dossier d'inscription du participant ou au moment de son inscription empêchant d'apprécier et d'appréhender au plus juste le profil sanitaire, physique et psychique du vacancier

Cette interruption de séjour se fera sans aucun remboursement de la période non effectuée et le rapatriement se fera au frais du vacancier.

II. CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

1. TARIFS :

Nos tarifs comprennent :

- ~ Le transport, la nourriture et l'hébergement
- ~ Les loisirs, les sorties (cités dans la fiche de présentation du séjour)
- ~ L'encadrement
- ~ Le lavage du linge
- ~ Les assurances (sauf assurance « annulation avant départ »)

Nos tarifs ne comprennent pas :

- ~ L'adhésion à l'association (obligatoire une fois par an)
- ~ L'assurance « annulation avant départ »
- ~ Les dépenses à caractère personnel
- ~ Les dépenses médicales du vacancier

2. ANNULATION DU SÉJOUR :

Avant le séjour :

Pour toute annulation, les sommes suivantes seront retenues :

- ~ à plus de 60 jours avant la date de départ : 50% du prix total
- ~ entre 60 et 31 jours avant la date de départ : 75% du prix total
- ~ à moins de 31 jours avant la date de départ : 100% du prix total
- ~ non-présentation le jour du départ : 100% du prix total

Si vous avez souscrit l'assurance « annulation avant départ », ces sommes retenues vous seront remboursées dans les cas de raisons médicales ou décès d'un parent proche (voir conditions ci-dessous). L'assurance « annulation avant départ » ne peut fonctionner en cas de non présentation le jour du départ.

Si vous n'avez pas souscrit l'assurance « annulation avant départ », nous ne procéderons à aucun remboursement et les sommes seront exigibles au regard de l'échéancier ci-dessus.

Pendant le séjour :

Tout séjour écourté, de même que toute prestation abandonnée volontairement par le vacancier ne fera l'objet d'aucun remboursement.

Alpha Picardie peut être amenée à annuler le séjour, notamment si le nombre de participant est insuffisant. Les sommes versées seront alors restituées intégralement, sans dédommagement ou contrepartie.

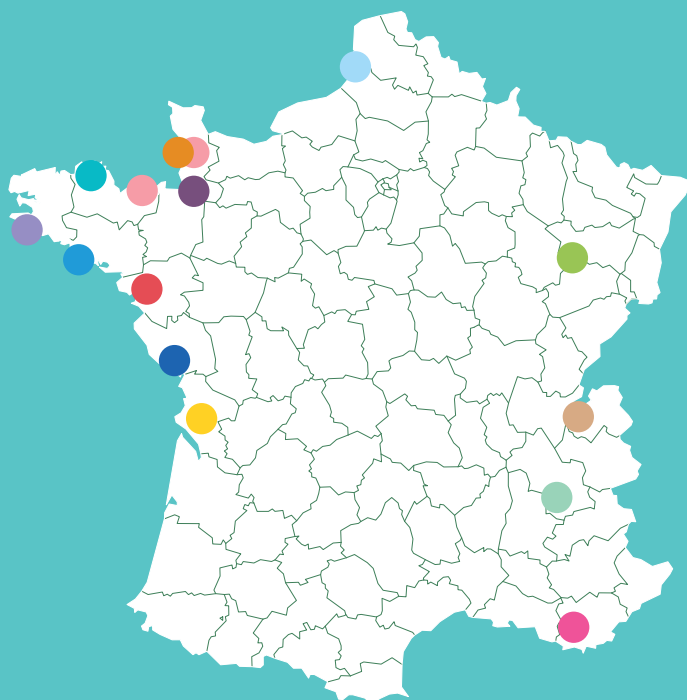
3. CONDITIONS D'OCTROI DE LA GARANTIE ANNULATION AVANT DÉPART

La garantie pourra être mise en œuvre dans tous les cas où l'annulation aura été justifiée par :

- 1 - le décès :
 - a. du participant lui-même, de son conjoint ou de son concubin, de ses ascendants ou descendants en ligne directe ;
 - b. des frères, des sœurs, des beaux-frères ou des belles-sœurs, des gendres, des belles-filles du participant.
- 2 - Une maladie médicalement constatée ou un accident corporel subi, y compris lors d'un attentat, entraînant l'impossibilité de quitter la chambre pendant une durée minimum de huit jours : du participant lui-même, de son conjoint ou de son concubin, de ses ascendants ou descendants en ligne directe

Le participant ou ses ayants droit sont tenus, sous peine de déchéance, d'aviser, dans les 10 jours suivant la survenance de l'événement, l'association ALPHA PICARDIE par écrit avec un justificatif.

Séjours de vacances ÉTÉ 2026



SÉJOUR	AUTONOMIE				DURÉE	DATES	COÛT *	PAGE	PICTO
	A1	A2	B1	B2					

* ATTENTION : tarifs hors adhésion et assurance annulation

NOUVEAU SÉJOUR	Pays du Cotentin COUTANCES	•	•	•	•	2 sem.	du 18/07 au 31/07	2020 €* 13	
	Massif des Vosges HADOL	•	•	•	•	2 sem.	du 18/07 au 31/07	2020 €* 15	

MER - CÔTE D'OPALE									
NOUVEAU SÉJOUR	Côte d'Opale LE TOUQUET- PARIS-PLAGE	•				1 sem.	du 01/08 au 08/08	1490 €* 17	
						1 sem.	du 08/08 au 15/08	1490 €* 17	
						1 sem.	du 15/08 au 22/08	1490 €* 17	

MER - NORMANDIE									
AOÛT	Pays du Cotentin COUTANCES	•		•		3 sem.	du 01/08 au 21/08	2710 €* 19	
	Baie du Mont Saint-Michel VAINS	•	•	•	•	1 mois	du 01/08 au 29/08	3130 €* 21	
						3 sem.	du 01/08 au 21/08	2710 €* 21	
						2 sem.	du 01/08 au 14/08	2120 €* 21	
							du 15/08 au 29/08	2120 €* 21	
	1 sem.	du 22/08 au 29/08	1250 €* 21						

SÉJOUR	AUTONOMIE				DURÉE	DATES	COÛT *	PAGE	PICTO
	A1	A2	B1	B2					

* ATTENTION : tarifs hors adhésion et assurance annulation

MER - BRETAGNE										
NOUVEAU SÉJOUR	AOÛT	Finistère : Pays Bigouden TREFFIAGAT	•	•	•	•	2 sem.	du 01/08 au 14/08 du 15/08 au 29/08	2090 €* 23	
		Au coeur de la Cité Corsaire SAINT-MALO	•	•	•	•	1 mois	du 01/08 au 29/08	3130 €* 25	
			•	•	•	•	3 sem.	du 01/08 au 21/08	2760 €* 25	
			•	•	•	•	2 sem.	du 01/08 au 14/08 du 15/08 au 29/08	2120 €* 25	
•	•		•	•	1 sem.	du 15/08 au 21/08	1250 €* 25			
NOUVEAU SÉJOUR	AOÛT	Golfe du Morbihan ETEL	•	•	•	•	2 sem.	du 01/08 au 14/08 du 15/08 au 29/08	2120 €* 27	
		Côte d'Armor PLOUHA	•	•	•	•	3 sem.	du 01/08 au 21/08	2710 €* 29	
•	•		•	•	2 sem.	du 01/08 au 14/08 du 15/08 au 29/08	2090 €* 29			
•	•		•	•	1 sem.	du 15/08 au 21/08	1250 €* 29			
•	•		•	•	1 sem.	du 22/08 au 29/08	1250 €* 29			

MER - CÔTE ATLANTIQUE										
NOUVEAU SÉJOUR	AOÛT	Pays nantais SAINT-PÈRE-EN-RETZ	•	•	•	•	1 mois	du 01/08 au 29/08	3130 €* 31	
			•	•	•	•	3 sem.	du 01/08 au 21/08	2710 €* 31	
			•	•	•	•	2 sem.	du 01/08 au 14/08 du 15/08 au 29/08	2090 €* 31	
			•	•	•	•	1 sem.	du 15/08 au 21/08	1250 €* 31	
			•	•	•	•	1 sem.	du 22/08 au 29/08	1250 €* 31	
NOUVEAU SÉJOUR	AOÛT	Vendée LES ACHARDS	•	•	•	•	1 mois	du 01/08 au 29/08	3130 €* 33	
			•	•	•	•	3 sem.	du 01/08 au 21/08	2710 €* 33	
			•	•	•	•	2 sem.	du 01/08 au 14/08 du 15/08 au 29/08	2090 €* 33	
			•	•	•	•	1 sem.	du 22/08 au 29/08	1250 €* 33	
NOUVEAU SÉJOUR	AOÛT	Charente maritime CRAVANS	•	•	•	•	1 mois	du 01/08 au 29/08	3130 €* 35	
			•	•	•	•	2 sem.	du 01/08 au 14/08 du 15/08 au 29/08	2035 €* 35	

MONTAGNE ET MOYENNE MONTAGNE										
NOUVEAU SÉJOUR	AOÛT	Au pied du Vercors CHATTE ~ ST-MARCELLIN	•	•	•	•	3 sem.	du 01/08 au 21/08	2710 €* 37	
		Montagne et lac THÔNES	•	•	•	•	3 sem.	du 01/08 au 21/08	2710 €* 39	

SUD										
NOUVEAU SÉJOUR	AOÛT	Provence, Pays d'Aix PUYLOUBIER	•	•	•	•	3 sem.	du 01/08 au 21/08	2760 €* 41	



Alpha Picardie

vous souhaite de

bonnes vacances !



Pays du Cotentin

COUTANCES ~ Juillet 2026



Plages de sable fin du Cotentin
à 15 km
Centre-ville et commerces
accessibles à pied



Retrouvez les informations
de ce séjour sur notre site internet !



ACTIVITÉS PROPOSÉES

> selon choix du vacancier / autonomie / météo

Découverte et visite du patrimoine de la région :
~ Coutances (Cathédrale, jardin botanique)
~ Granville et son port
~ Mont-Saint-Michel et circuit touristique de la Baie
~ Zoo de Champrépus
~ Ferme pédagogique
~ Plages de sable fin du Cotentin
~ Le Haras de St-Lô
~ La Pointe d'Agon

Participation aux manifestations locales :
~ Marchés et vide-greniers
~ Visites artisanales et gastronomiques

Baignade
Soirées à thème



HÉBERGEMENT



Maison Familiale et Rurale entourée
d'un grand terrain arboré
Nombreuses salles d'activités
(ping-pong, billard)
Centre-ville accessible à pied



Chambres de 2 à 4 lits
Blocs sanitaires

TRANSPORT



Voyage en car
direct depuis
Amiens



2 Minibus
sur place

Selon le nombre, possibilité de convoyage gratuit
vers Amiens (nous contacter)

PRESTATIONS



Pension complète
Respect des régimes spécifiques



Ménage



Lavage
du linge

PUBLIC



Bonne ou relative autonomie
(Voir page 4)



Accueil
de quelques
couples



Nous contacter
Nombre limité

GRUPE / ENCADREMENT



30 vacanciers



1 directeur, 1 adjoint pédagogique,
8 encadrants, 1 cuisinier,
2 personnels de service et d'hygiène

2 SEMAINES

du samedi 18 juillet
au vendredi 31 juillet

COÛT 2020 €

+ Adhésion 2026
OBLIGATOIRE 15 €

+ Assurance annulation
avant séjour
FACULTATIVE 121,20 €



Conditions d'inscription : Le vacancier doit présenter :

- ~ Une absence de comorbidités multiples ou comorbidité simple aggravée par (sauf si vaccination Covid-19) :
 - un état de santé détérioré
 - une hospitalisation ou intervention chirurgicale récentes (moins de 3 mois avant le jour du départ).
 - des appareillages médicaux d'assistances ou implants pouvant fragiliser particulièrement la personne en cas d'infection.
- ~ Une autonomie physique et psychique suffisantes pour comprendre, appliquer et se conformer aux consignes sanitaires (port du masque, distanciation, lavages fréquents des mains etc...).

Remplissez attentivement le dossier d'inscription et n'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la faisabilité ou non d'une inscription, un certificat médical peut vous être demandé.

Nos séjours ne sont pas médicalisés, en conséquence nous ne prenons pas d'inscriptions pour les cas suivants :

- ~ Hospitalisation avec intervention chirurgicale de moins de 3 mois (il est conseillé 6 mois et une consolidation totale).
- ~ Consolidation en cours, après hospitalisation (ex : soins post-opératoire, stomie, drains, pansements récurrents...)
- ~ Pathologie exigeant un suivi constant (ex : taux de saturation, coagulation, plaquettaire etc...) et/ou nécessitant des rajustements de traitement en cours de séjour.
- ~ Nous contacter en cas d'injection d'insuline (impossibilité d'injection pendant le voyage aller et retour) et pour les sondages (disponibilité d'un personnel médical libéral sur le périmètre du séjour).

Alpha Picardie se réserve le droit de refuser une inscription au cas où :

- ~ L'autonomie et le profil du vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'accueil et de prise en charge exposés page 4 et indiqués sur la fiche présentation de séjour (ex : A1-A2-B1-B2).
- ~ Le vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'inscriptions exposées ci-dessus.

Alpha Picardie se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant au cas où :

- ~ le comportement de celui-ci mettrait en danger psychique et/ou physique, lui-même ou le groupe ou l'équipe d'encadrement etc...
- ~ le participant serait ou dans l'incapacité ou dans le refus de respecter les consignes sanitaires en général et celles concernant la Covid 19 en particulier.
- ~ des informations partielles ou erronées ont été communiquées sur le dossier d'inscription du participant ou au moment de son inscription empêchant d'apprécier et d'appréhender au plus juste le profil sanitaire, physique et psychique du vacancier :

« L'article D. 344-5-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) relatif aux établissements et services accueillant des adultes handicapés (ex :EMSA) : Il appartient (...) au responsable de l'établissement de veiller à la parfaite transmission des informations concernant notamment la santé et les besoins du résident à l'organisateur du séjour VAO. ».

Cette interruption de séjour se fera sans aucun remboursement de la période non effectuée et le rapatriement se fera au frais du vacancier.

RAPPELS :

Nos séjours de vacances ne sont :

- ~ ni un lieu de convalescence (après une hospitalisation en hôpital général et/ou psychiatrique)
- ~ ni un centre de soins médicalisé (pas de personnel soignant sur place permettant une veille médicale au quotidien, de jour comme de nuit), ni réajustement de traitement après analyses médicales (numération, saturation), ni stomie.
- ~ ni un temps de « fenêtre thérapeutique » (interruption provisoire d'un traitement)

Les personnes devant utiliser un fauteuil de confort pour les promenades devront avoir une prescription médicale, le fauteuil étant loué sur place.

Nos équipes assurent uniquement l'administration des traitements déjà préparés, en semainiers ou sous blister, identifiés par les nom, prénom et photo et accompagnés d'une ordonnance à jour et dactylographiée.

Massif des Vosges HADOL ~ Juillet 2026



NOUVEAUTÉ
Au coeur des Vosges, à proximité du Parc
Naturel Régional des ballons des Vosges



A 12km d'Épinal
Au coeur des Vosges
Calme et verdoyant
Hébergement de plain pied



Retrouvez les informations
de ce séjour sur notre site internet !



ACTIVITÉS PROPOSÉES

> selon choix du vacancier / autonomie / météo

Découverte et visite du patrimoine de la région :

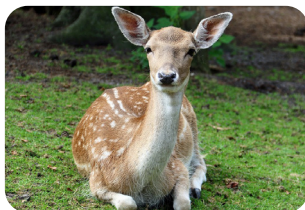
~ Épinal : Château d'Épinal
Musée de l'Image
Place des Vosges

~ Gérardmer, son lac
~ Promenades en forêt
~ Le lac de Bouzey
~ Parc animalier de Luxeuil-les-Bains



Participation aux manifestations locales :

~ Marchés
~ Visites artisanales et gastronomiques



Piscine
Soirées à thème

2 SEMAINES

du samedi 18 juillet
au vendredi 31 juillet

COÛT 2020 €

+ Adhésion 2026
OBLIGATOIRE 15 €

+ Assurance annulation
avant séjour
FACULTATIVE 121,20 €



HÉBERGEMENT



Très belle Maison Familiale et Rurale
de plain pied, construite en 2023



Chambres spacieuses de 3 lits à plat
avec dressing, équipées de sa
douche à l'italienne avec toilettes

TRANSPORT



Voyage en car
direct depuis
Amiens



2 Minibus
sur place

Selon le nombre, possibilité de convoyage gratuit
vers Amiens (nous contacter)

PRESTATIONS



Pension complète
Respect des régimes spécifiques



Ménage



Lavage
du linge

PUBLIC



Bonne ou relative autonomie
(Voir page 4)



Accueil de
couples, nous
contacter



Nous contacter
Nombre limité

GROUPE / ENCADREMENT



30 vacanciers



1 directeur, 1 adjoint pédagogique,
8 encadrants, 1 cuisinier,
2 personnels de service et d'hygiène

Conditions d'inscription : Le vacancier doit présenter :

- ~ Une absence de comorbidités multiples ou comorbidité simple aggravée par (sauf si vaccination Covid-19) :
 - un état de santé détérioré
 - une hospitalisation ou intervention chirurgicale récentes (moins de 3 mois avant le jour du départ).
 - des appareillages médicaux d'assistances ou implants pouvant fragiliser particulièrement la personne en cas d'infection.
- ~ Une autonomie physique et psychique suffisantes pour comprendre, appliquer et se conformer aux consignes sanitaires (port du masque, distanciation, lavages fréquents des mains etc...).

Remplissez attentivement le dossier d'inscription et n'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la faisabilité ou non d'une inscription, un certificat médical peut vous être demandé.

Nos séjours ne sont pas médicalisés, en conséquence nous ne prenons pas d'inscriptions pour les cas suivants :

- ~ Hospitalisation avec intervention chirurgicale de moins de 3 mois (il est conseillé 6 mois et une consolidation totale).
- ~ Consolidation en cours, après hospitalisation (ex : soins post-opératoire, stomie, drains, pansements récurrents...)
- ~ Pathologie exigeant un suivi constant (ex : taux de saturation, coagulation, plaquettaire etc...) et/ou nécessitant des rajustements de traitement en cours de séjour.
- ~ Nous contacter en cas d'injection d'insuline (impossibilité d'injection pendant le voyage aller et retour) et pour les sondages (disponibilité d'un personnel médical libéral sur le périmètre du séjour).

Alpha Picardie se réserve le droit de refuser une inscription au cas où :

- ~ L'autonomie et le profil du vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'accueil et de prise en charge exposés page 4 et indiqués sur la fiche présentation de séjour (ex : A1-A2-B1-B2).
- ~ Le vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'inscriptions exposées ci-dessus.

Alpha Picardie se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant au cas où :

- ~ le comportement de celui-ci mettrait en danger psychique et/ou physique, lui-même ou le groupe ou l'équipe d'encadrement etc...
- ~ le participant serait ou dans l'incapacité ou dans le refus de respecter les consignes sanitaires en général et celles concernant la Covid 19 en particulier.
- ~ des informations partielles ou erronées ont été communiquées sur le dossier d'inscription du participant ou au moment de son inscription empêchant d'apprécier et d'appréhender au plus juste le profil sanitaire, physique et psychique du vacancier :

« L'article D. 344-5-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) relatif aux établissements et services accueillant des adultes handicapés (ex : EMSA) : Il appartient (...) au responsable de l'établissement de veiller à la parfaite transmission des informations concernant notamment la santé et les besoins du résident à l'organisateur du séjour VAO. ».

Cette interruption de séjour se fera sans aucun remboursement de la période non effectuée et le rapatriement se fera au frais du vacancier.

RAPPELS :

Nos séjours de vacances ne sont :

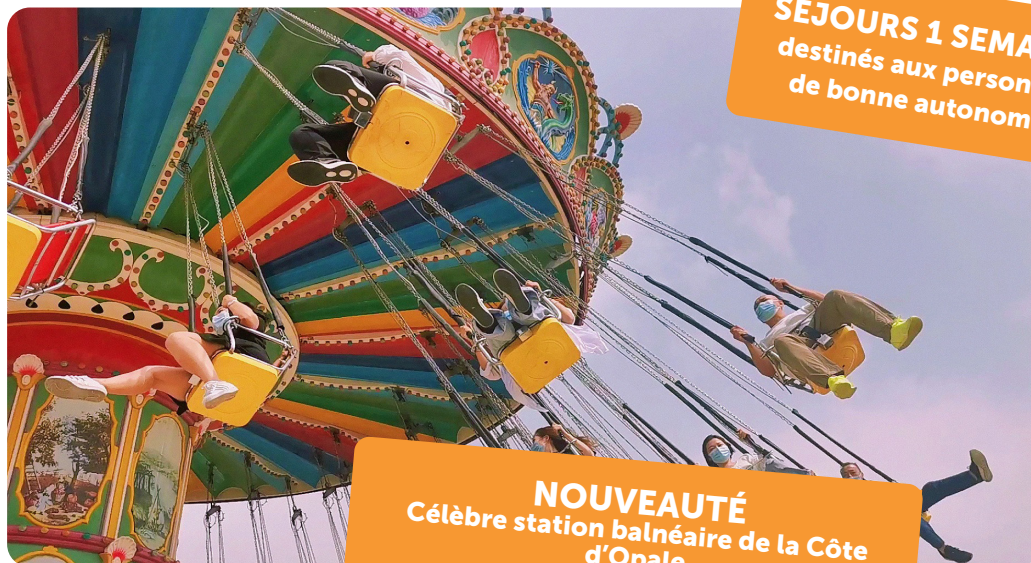
- ~ ni un lieu de convalescence (après une hospitalisation en hôpital général et/ou psychiatrique)
- ~ ni un centre de soins médicalisé (pas de personnel soignant sur place permettant une veille médicale au quotidien, de jour comme de nuit), ni réajustement de traitement après analyses médicales (numération, saturation), ni stomie.
- ~ ni un temps de « fenêtre thérapeutique » (interruption provisoire d'un traitement)

Les personnes devant utiliser un fauteuil de confort pour les promenades devront avoir une prescription médicale, le fauteuil étant loué sur place.

Nos équipes assurent uniquement l'administration des traitements déjà préparés, en semainiers ou sous blister, identifiés par les nom, prénom et photo et accompagnés d'une ordonnance à jour et dactylographiée.

Côte d'Opale

LE TOUQUET-PARIS-PLAGE ~ Août 2026



SÉJOURS 1 SEMAINE
destinés aux personnes
de bonne autonomie



Les pieds dans l'eau
Bonne autonomie
Centre-ville et commerces à proximité



Retrouvez les informations
de ce séjour sur notre site internet !

NOUVEAUTÉ
Célèbre station balnéaire de la Côte
d'Opale



ACTIVITÉS PROPOSÉES

> selon choix du vacancier / autonomie / météo

Une attraction phare sera proposée en fonction des
envies du groupe et de la météo :

~ Le parc d'attraction Bagatelle
OU

~ Le célèbre aquarium Nausicaä de Boulogne-sur-
Mer



Découverte et visite du patrimoine de la région :
~ Le Touquet : ses plages, son phare, son marché
couvert

~ Villes balnéaires de la Côte d'Opale et leurs plages
de sable fin

~ Aquaclub

~ Activité nautique : initiation Char à voile



Participation aux manifestations locales :

~ Marchés

~ Visites artisanales et gastronomiques



Baignade

COÛT

+ Adhésion 2026 OBLIGATOIRE	+ Assurance annulation avant séjour FACULTATIVE
-----------------------------------	---

1 SEMAINE	du samedi 1er août au samedi 08 août	1490 €	15 €	89,40 €
	OU du samedi 08 août au samedi 15 août			
	OU du samedi 15 août au vendredi 22 août			

HÉBERGEMENT



Auberge de Jeunesse en front de mer



Chambres de 2 à 4 lits à plat
équipées de salles de bain privées



Escaliers

TRANSPORT



Voyage en
minibus
direct depuis
Amiens



2 minibus
sur place

Selon le nombre, possibilité de convoyage gratuit
vers Amiens (nous contacter)

PRESTATIONS



Pension hôtelière
Respect des régimes spécifiques



Ménage



Lavage
du linge

PUBLIC



A1 Bonne mobilité physique
(Voir page 4)



Accueil de
couples
nous contacter



Pas de
mobilité
réduite

GRUPE / ENCADREMENT



14 vacanciers



1 responsable,
3 encadrants

Conditions d'inscription : Le vacancier doit présenter :

- ~ Une absence de comorbidités multiples ou comorbidité simple aggravée par (sauf si vaccination Covid-19) :
 - un état de santé détérioré
 - une hospitalisation ou intervention chirurgicale récentes (moins de 3 mois avant le jour du départ).
 - des appareillages médicaux d'assistances ou implants pouvant fragiliser particulièrement la personne en cas d'infection.
- ~ Une autonomie physique et psychique suffisantes pour comprendre, appliquer et se conformer aux consignes sanitaires (port du masque, distanciation, lavages fréquents des mains etc...).

Remplissez attentivement le dossier d'inscription et n'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la faisabilité ou non d'une inscription, un certificat médical peut vous être demandé.

Nos séjours ne sont pas médicalisés, en conséquence nous ne prenons pas d'inscriptions pour les cas suivants :

- ~ Hospitalisation avec intervention chirurgicale de moins de 3 mois (il est conseillé 6 mois et une consolidation totale).
- ~ Consolidation en cours, après hospitalisation (ex : soins post-opératoire, stomie, drains, pansements récurrents...)
- ~ Pathologie exigeant un suivi constant (ex : taux de saturation, coagulation, plaquettaire etc...) et/ou nécessitant des rajustements de traitement en cours de séjour.
- ~ Nous contacter en cas d'injection d'insuline (impossibilité d'injection pendant le voyage aller et retour) et pour les sondages (disponibilité d'un personnel médical libéral sur le périmètre du séjour).

Alpha Picardie se réserve le droit de refuser une inscription au cas où :

- ~ L'autonomie et le profil du vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'accueil et de prise en charge exposés page 4 et indiqués sur la fiche présentation de séjour (ex : A1-A2-B1-B2).
- ~ Le vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'inscriptions exposées ci-dessus.

Alpha Picardie se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant au cas où :

- ~ le comportement de celui-ci mettrait en danger psychique et/ou physique, lui-même ou le groupe ou l'équipe d'encadrement etc...
- ~ le participant serait ou dans l'incapacité ou dans le refus de respecter les consignes sanitaires en général et celles concernant la Covid 19 en particulier.
- ~ des informations partielles ou erronées ont été communiquées sur le dossier d'inscription du participant ou au moment de son inscription empêchant d'apprécier et d'appréhender au plus juste le profil sanitaire, physique et psychique du vacancier :

« L'article D. 344-5-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) relatif aux établissements et services accueillant des adultes handicapés (ex : EMSA) : Il appartient (...) au responsable de l'établissement de veiller à la parfaite transmission des informations concernant notamment la santé et les besoins du résident à l'organisateur du séjour VAO. ».

Cette interruption de séjour se fera sans aucun remboursement de la période non effectuée et le rapatriement se fera au frais du vacancier.

RAPPELS :

Nos séjours de vacances ne sont :

- ~ ni un lieu de convalescence (après une hospitalisation en hôpital général et/ou psychiatrique)
- ~ ni un centre de soins médicalisé (pas de personnel soignant sur place permettant une veille médicale au quotidien, de jour comme de nuit), ni réajustement de traitement après analyses médicales (numération, saturation), ni stomie.
- ~ ni un temps de « fenêtre thérapeutique » (interruption provisoire d'un traitement)

Les personnes devant utiliser un fauteuil de confort pour les promenades devront avoir une prescription médicale, le fauteuil étant loué sur place.

Nos équipes assurent uniquement l'administration des traitements déjà préparés, en semainiers ou sous blister, identifiés par les nom, prénom et photo et accompagnés d'une ordonnance à jour et dactylographiée.

Pays du Cotentin

COUTANCES ~ Août 2026



Plages de sable fin du Cotentin
à 15 km
Centre-ville et commerces
accessibles à pied



Retrouvez les informations
de ce séjour sur notre site internet !



ACTIVITÉS PROPOSÉES

> selon choix du vacancier / autonomie / météo

- Découverte et visite du patrimoine de la région :
- ~ Coutances (Cathédrale, jardin botanique)
 - ~ Granville et son port
 - ~ Traversée ou balade guidée dans la Baie du Mont-Saint-Michel
 - ~ Zoo de Champrépus
 - ~ Plages de sable fin du Cotentin
 - ~ Le Haras de St-Lô
 - ~ La Pointe d'Agon



Participation aux manifestations locales :

- ~ Marchés et vide-greniers
- ~ Visites artisanales et gastronomiques



Baignade
Soirées à thèmes

3 SEMAINES

du samedi 1er août
au vendredi 21 août

COÛT 2710 €

+ Adhésion 2026
OBLIGATOIRE 15 €

+ Assurance annulation
avant séjour
FACULTATIVE ... 162,60 €



HÉBERGEMENT



Maison Familiale et Rurale
entourée d'un grand terrain arboré
Nombreuses salles d'activités
(ping-pong, billard)
Centre-ville accessible à pied



Chambres de 2 à 4 lits
Blocs sanitaires

TRANSPORT



Voyage en car
direct depuis
Amiens



2 Minibus
sur place

Selon le nombre, possibilité de convoyage gratuit
vers Amiens (nous contacter)

PRESTATIONS



Pension complète
Respect des régimes spécifiques



Ménage



Lavage
du linge

PUBLIC



Bonne mobilité physique
(Voir page 4)



Accueil
de quelques
couples



Pas de mobilité
réduite

GRUPE / ENCADREMENT



30 à 32 vacanciers



1 directeur, 1 adjoint pédagogique,
7 encadrants, 1 cuisinier,
2 personnels de service et d'hygiène

Conditions d'inscription : Le vacancier doit présenter :

- ~ Une absence de comorbidités multiples ou comorbidité simple aggravée par (sauf si vaccination Covid-19) :
 - un état de santé détérioré
 - une hospitalisation ou intervention chirurgicale récentes (moins de 3 mois avant le jour du départ).
 - des appareillages médicaux d'assistances ou implants pouvant fragiliser particulièrement la personne en cas d'infection.
- ~ Une autonomie physique et psychique suffisantes pour comprendre, appliquer et se conformer aux consignes sanitaires (port du masque, distanciation, lavages fréquents des mains etc...).

Remplissez attentivement le dossier d'inscription et n'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la faisabilité ou non d'une inscription, un certificat médical peut vous être demandé.

Nos séjours ne sont pas médicalisés, en conséquence nous ne prenons pas d'inscriptions pour les cas suivants :

- ~ Hospitalisation avec intervention chirurgicale de moins de 3 mois (il est conseillé 6 mois et une consolidation totale).
- ~ Consolidation en cours, après hospitalisation (ex : soins post-opératoire, stomie, drains, pansements récurrents...)
- ~ Pathologie exigeant un suivi constant (ex : taux de saturation, coagulation, plaquettaire etc...) et/ou nécessitant des rajustements de traitement en cours de séjour.
- ~ Nous contacter en cas d'injection d'insuline (impossibilité d'injection pendant le voyage aller et retour) et pour les sondages (disponibilité d'un personnel médical libéral sur le périmètre du séjour).

Alpha Picardie se réserve le droit de refuser une inscription au cas où :

- ~ L'autonomie et le profil du vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'accueil et de prise en charge exposés page 4 et indiqués sur la fiche présentation de séjour (ex : A1-A2-B1-B2).
- ~ Le vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'inscriptions exposées ci-dessus.

Alpha Picardie se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant au cas où :

- ~ le comportement de celui-ci mettrait en danger psychique et/ou physique, lui-même ou le groupe ou l'équipe d'encadrement etc...
- ~ le participant serait ou dans l'incapacité ou dans le refus de respecter les consignes sanitaires en général et celles concernant la Covid 19 en particulier.
- ~ des informations partielles ou erronées ont été communiquées sur le dossier d'inscription du participant ou au moment de son inscription empêchant d'apprécier et d'appréhender au plus juste le profil sanitaire, physique et psychique du vacancier :

« L'article D. 344-5-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) relatif aux établissements et services accueillant des adultes handicapés (ex :EMSA) : Il appartient (...) au responsable de l'établissement de veiller à la parfaite transmission des informations concernant notamment la santé et les besoins du résident à l'organisateur du séjour VAO. ».

Cette interruption de séjour se fera sans aucun remboursement de la période non effectuée et le rapatriement se fera au frais du vacancier.

RAPPELS :

Nos séjours de vacances ne sont :

- ~ ni un lieu de convalescence (après une hospitalisation en hôpital général et/ou psychiatrique)
- ~ ni un centre de soins médicalisé (pas de personnel soignant sur place permettant une veille médicale au quotidien, de jour comme de nuit), ni réajustement de traitement après analyses médicales (numération, saturation), ni stomie.
- ~ ni un temps de « fenêtre thérapeutique » (interruption provisoire d'un traitement)

Les personnes devant utiliser un fauteuil de confort pour les promenades devront avoir une prescription médicale, le fauteuil étant loué sur place.

Nos équipes assurent uniquement l'administration des traitements déjà préparés, en semainiers ou sous blister, identifiés par les nom, prénom et photo et accompagnés d'une ordonnance à jour et dactylographiée.

Baie du Mont-Saint-Michel

VAINS ~ Août 2026



**Possibilité
1 semaine**



Au cœur de la Baie du Mont-Saint-Michel
Hébergement de plain pied



Retrouvez les informations de ce séjour sur notre site internet !



ACTIVITÉS PROPOSÉES

> selon choix du vacancier / autonomie / météo / durée du séjour

- Découverte et visite du patrimoine de la région :
 - ~ Mont-Saint-Michel
 - ~ Circuit touristique de la Baie du Mont-Saint-Michel
 - ~ Avranches et son jardin des plantes
 - ~ Saint-Malo et son aquarium
 - ~ Les plages de Granville
 - ~ Zoo de Champrépus
 - ~ Alligator Bay



- Participation aux manifestations locales :
 - ~ Marchés
 - ~ Visites artisanales et gastronomiques



- Baignade
- Soirées à thème

HÉBERGEMENT



Maison Familiale et Rurale récente dans la baie du Mont-Saint-Michel
Chambres, réfectoire et salles d'activités en rez-de-chaussée



Chambres de 2 à 3 lits à plat toutes équipées de salle de bains avec toilettes

TRANSPORT



Voyage en car direct depuis Amiens



2 Minibus sur place

Selon le nombre, possibilité de convoyage gratuit vers Amiens (nous contacter)

PRESTATIONS



Pension complète
Respect des régimes spécifiques



Ménage



Lavage du linge

PUBLIC



Bonne ou relative autonomie (Voir page 4)



Accueil de quelques couples



Nous contacter
Nombre limité

GRUPE / ENCADREMENT



30 à 32 vacanciers



1 directeur, 1 adjoint pédagogique, 8 encadrants, 1 cuisinier, 3 personnels de service et d'hygiène

COÛT	+ Adhésion 2026 OBLIGATOIRE	+ Assurance annulation avant séjour FACULTATIVE
------	-----------------------------	---

1 MOIS	du samedi 1er août au samedi 29 août	3130 €	15 €	187,80 €
3 SEMAINES	du samedi 1er août au vendredi 21 août	2710 €	15 €	162,60 €
2 SEMAINES	1 ^{ère} quinzaine du samedi 1er août au vendredi 14 août 2 ^{ème} quinzaine du samedi 15 août au samedi 29 août	2120 €	15 €	127,20 €
1 SEMAINE	du samedi 22 août au samedi 29 août	1250 €	15 €	75 €

Conditions d'inscription : Le vacancier doit présenter :

- ~ Une absence de comorbidités multiples ou comorbidité simple aggravée par (sauf si vaccination Covid-19) :
 - un état de santé détérioré
 - une hospitalisation ou intervention chirurgicale récentes (moins de 3 mois avant le jour du départ).
 - des appareillages médicaux d'assistances ou implants pouvant fragiliser particulièrement la personne en cas d'infection.
- ~ Une autonomie physique et psychique suffisantes pour comprendre, appliquer et se conformer aux consignes sanitaires (port du masque, distanciation, lavages fréquents des mains etc...).

Remplissez attentivement le dossier d'inscription et n'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la faisabilité ou non d'une inscription, un certificat médical peut vous être demandé.

Nos séjours ne sont pas médicalisés, en conséquence nous ne prenons pas d'inscriptions pour les cas suivants :

- ~ Hospitalisation avec intervention chirurgicale de moins de 3 mois (il est conseillé 6 mois et une consolidation totale).
- ~ Consolidation en cours, après hospitalisation (ex : soins post-opératoire, stomie, drains, pansements récurrents...)
- ~ Pathologie exigeant un suivi constant (ex : taux de saturation, coagulation, plaquettaire etc...) et/ou nécessitant des rajustements de traitement en cours de séjour.
- ~ Nous contacter en cas d'injection d'insuline (impossibilité d'injection pendant le voyage aller et retour) et pour les sondages (disponibilité d'un personnel médical libéral sur le périmètre du séjour).

Alpha Picardie se réserve le droit de refuser une inscription au cas où :

- ~ L'autonomie et le profil du vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'accueil et de prise en charge exposés page 4 et indiqués sur la fiche présentation de séjour (ex : A1-A2-B1-B2).
- ~ Le vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'inscriptions exposées ci-dessus.

Alpha Picardie se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant au cas où :

- ~ le comportement de celui-ci mettrait en danger psychique et/ou physique, lui-même ou le groupe ou l'équipe d'encadrement etc...
- ~ le participant serait ou dans l'incapacité ou dans le refus de respecter les consignes sanitaires en général et celles concernant la Covid 19 en particulier.
- ~ des informations partielles ou erronées ont été communiquées sur le dossier d'inscription du participant ou au moment de son inscription empêchant d'apprécier et d'appréhender au plus juste le profil sanitaire, physique et psychique du vacancier :

« L'article D. 344-5-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) relatif aux établissements et services accueillant des adultes handicapés (ex : EMSA) : Il appartient (...) au responsable de l'établissement de veiller à la parfaite transmission des informations concernant notamment la santé et les besoins du résident à l'organisateur du séjour VAO. ».

Cette interruption de séjour se fera sans aucun remboursement de la période non effectuée et le rapatriement se fera au frais du vacancier.

RAPPELS :

Nos séjours de vacances ne sont :

- ~ ni un lieu de convalescence (après une hospitalisation en hôpital général et/ou psychiatrique)
- ~ ni un centre de soins médicalisé (pas de personnel soignant sur place permettant une veille médicale au quotidien, de jour comme de nuit), ni réajustement de traitement après analyses médicales (numération, saturation), ni stomie.
- ~ ni un temps de « fenêtre thérapeutique » (interruption provisoire d'un traitement)

Les personnes devant utiliser un fauteuil de confort pour les promenades devront avoir une prescription médicale, le fauteuil étant loué sur place.

Nos équipes assurent uniquement l'administration des traitements déjà préparés, en semainiers ou sous blister, identifiés par les nom, prénom et photo et accompagnés d'une ordonnance à jour et dactylographiée.

Finistère Sud : Pays Bigouden TREFFIAGAT ~ Août 2026



Les pieds
dans l'eau !



Finistère sud
Bord de mer : plage de sable
accessible à pied (450m)



Retrouvez les informations
de ce séjour sur notre site internet !



NOUVEAUTÉ
Séjour au coeur du Pays Bigouden



ACTIVITÉS PROPOSÉES

> selon choix du vacancier / autonomie / météo

Découverte et visite du patrimoine de la région :

- ~ Quimper et ses maisons à colombages
- ~ Bénodet, station balnéaire classée
- ~ Port de pêche de Guilvinec
- ~ Pointe de Penmarc'h
- ~ Balade en mer, à la rencontre des phoques gris
- ~ Plage de la Torche



Participation aux manifestations locales :

- ~ Marchés
- ~ Fêtes traditionnelles bretonnes
- ~ Visites artisanales et gastronomiques



Baignade

Soirées à thème : crêpes, moules-frites

2 SEMAINES

1^{ère} quinzaine
du samedi 1er août
au vendredi 14 août

2^{ème} quinzaine
du samedi 15 août
au samedi 29 août

COÛT 2090 €

+ Adhésion 2026
OBLIGATOIRE 15 €

+ Assurance annulation
avant séjour
FACULTATIVE ... 125,40 €



HÉBERGEMENT



Centre de vacances
Hébergement en bord de mer



Chambres accueillant 2 à 3 personnes
Blocs sanitaires



Escaliers

TRANSPORT



Voyage en car
direct depuis
Amiens



2 Minibus
sur place

Selon le nombre, possibilité de convoyage gratuit
vers Amiens (nous contacter)

PRESTATIONS



Pension hôtelière
Respect des régimes spécifiques



Ménage



Lavage
du linge

PUBLIC



Bonne ou relative autonomie
(Voir page 4)



Accueil de
quelques
couples, nous
contacter



Pas de
mobilité
réduite

GROUPE / ENCADREMENT



30 vacanciers



1 directeur, 1 adjoint pédagogique,
8 encadrants

Conditions d'inscription : Le vacancier doit présenter :

- ~ Une absence de comorbidités multiples ou comorbidité simple aggravée par (sauf si vaccination Covid-19) :
 - un état de santé détérioré
 - une hospitalisation ou intervention chirurgicale récentes (moins de 3 mois avant le jour du départ).
 - des appareillages médicaux d'assistances ou implants pouvant fragiliser particulièrement la personne en cas d'infection.
- ~ Une autonomie physique et psychique suffisantes pour comprendre, appliquer et se conformer aux consignes sanitaires (port du masque, distanciation, lavages fréquents des mains etc...).

Remplissez attentivement le dossier d'inscription et n'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la faisabilité ou non d'une inscription, un certificat médical peut vous être demandé.

Nos séjours ne sont pas médicalisés, en conséquence nous ne prenons pas d'inscriptions pour les cas suivants :

- ~ Hospitalisation avec intervention chirurgicale de moins de 3 mois (il est conseillé 6 mois et une consolidation totale).
- ~ Consolidation en cours, après hospitalisation (ex : soins post-opératoire, stomie, drains, pansements récurrents...)
- ~ Pathologie exigeant un suivi constant (ex : taux de saturation, coagulation, plaquettaire etc...) et/ou nécessitant des rajustements de traitement en cours de séjour.
- ~ Nous contacter en cas d'injection d'insuline (impossibilité d'injection pendant le voyage aller et retour) et pour les sondages (disponibilité d'un personnel médical libéral sur le périmètre du séjour).

Alpha Picardie se réserve le droit de refuser une inscription au cas où :

- ~ L'autonomie et le profil du vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'accueil et de prise en charge exposés page 4 et indiqués sur la fiche présentation de séjour (ex : A1-A2-B1-B2).
- ~ Le vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'inscriptions exposées ci-dessus.

Alpha Picardie se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant au cas où :

- ~ le comportement de celui-ci mettrait en danger psychique et/ou physique, lui-même ou le groupe ou l'équipe d'encadrement etc...
- ~ le participant serait ou dans l'incapacité ou dans le refus de respecter les consignes sanitaires en général et celles concernant la Covid 19 en particulier.
- ~ des informations partielles ou erronées ont été communiquées sur le dossier d'inscription du participant ou au moment de son inscription empêchant d'apprécier et d'appréhender au plus juste le profil sanitaire, physique et psychique du vacancier :

« L'article D. 344-5-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) relatif aux établissements et services accueillant des adultes handicapés (ex :EMSA) : Il appartient (...) au responsable de l'établissement de veiller à la parfaite transmission des informations concernant notamment la santé et les besoins du résident à l'organisateur du séjour VAO. ».

Cette interruption de séjour se fera sans aucun remboursement de la période non effectuée et le rapatriement se fera au frais du vacancier.

RAPPELS :

Nos séjours de vacances ne sont :

- ~ ni un lieu de convalescence (après une hospitalisation en hôpital général et/ou psychiatrique)
- ~ ni un centre de soins médicalisé (pas de personnel soignant sur place permettant une veille médicale au quotidien, de jour comme de nuit), ni réajustement de traitement après analyses médicales (numération, saturation), ni stomie.
- ~ ni un temps de « fenêtre thérapeutique » (interruption provisoire d'un traitement)

Les personnes devant utiliser un fauteuil de confort pour les promenades devront avoir une prescription médicale, le fauteuil étant loué sur place.

Nos équipes assurent uniquement l'administration des traitements déjà préparés, en semainiers ou sous blister, identifiés par les nom, prénom et photo et accompagnés d'une ordonnance à jour et dactylographiée.

Au coeur de la Cité Corsaire SAINT-MALO ~ Août 2026



Possibilité
1 semaine



Promenez-vous dans
Saint-Malo intra-muros
et séjournerez dans un Manoir
en pension hôtelière



Retrouvez les informations
de ce séjour sur notre site internet !

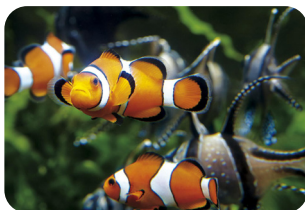


ACTIVITÉS PROPOSÉES

> selon choix du vacancier / autonomie / météo /
durée du séjour

Découverte et visite du patrimoine de la région :

- ~ Saint-Malo et sa cité corsaire
- ~ Le Grand aquarium de Saint-Malo
- ~ Visite de la ville en petit train
- ~ Le Fort National
- ~ Visite de la ferme Marine de Cancale
avec dégustation



Participation aux manifestations locales :

- ~ Cinéma en plein air, concerts et festivals, marchés
- ~ Visites artisanales et gastronomiques



Baignade
Soirées à thème

HÉBERGEMENT



Manoir avec un parc arboré
de 2 hectares



Chambres de 3 personnes dans annexe
du manoir équipées de lavabos, lits à
plat.

TRANSPORT



Voyage en car
direct depuis
Amiens



2 Minibus
sur place

Selon le nombre, possibilité de convoyage gratuit
vers Amiens (nous contacter)

PRESTATIONS



Pension hôtelière
Respect des régimes spécifiques



Ménage



Lavage
du linge

PUBLIC



**A1A2
B1B2** Bonne ou relative autonomie
(Voir page 4)



Pas de
chambres
de couples



Pas de mobilité réduite

GRUPE / ENCADREMENT



30 à 32 vacanciers



1 directeur, 1 adjoint pédagogique,
8 encadrants

COÛT	+ Adhésion 2026 OBLIGATOIRE	+ Assurance annulation avant séjour FACULTATIVE
------	-----------------------------------	---

1 MOIS	du samedi 1er août au samedi 29 août	3130 €	15 €	187,80 €
3 SEMAINES	du samedi 1er août au vendredi 21 août	2760 €	15 €	165,60 €
2 SEMAINES	1 ^{ère} quinzaine du samedi 1er août au vendredi 14 août	2120 €	15 €	127,20 €
	2 ^{ème} quinzaine du samedi 15 août au samedi 29 août			
1 SEMAINE	du samedi 15 août au vendredi 21 août OU du samedi 22 août au samedi 29 août	1250 €	15 €	75 €

Conditions d'inscription : Le vacancier doit présenter :

- ~ Une absence de comorbidités multiples ou comorbidité simple aggravée par (sauf si vaccination Covid-19) :
 - un état de santé détérioré
 - une hospitalisation ou intervention chirurgicale récentes (moins de 3 mois avant le jour du départ).
 - des appareillages médicaux d'assistances ou implants pouvant fragiliser particulièrement la personne en cas d'infection.
- ~ Une autonomie physique et psychique suffisantes pour comprendre, appliquer et se conformer aux consignes sanitaires (port du masque, distanciation, lavages fréquents des mains etc...).

Remplissez attentivement le dossier d'inscription et n'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la faisabilité ou non d'une inscription, un certificat médical peut vous être demandé.

Nos séjours ne sont pas médicalisés, en conséquence nous ne prenons pas d'inscriptions pour les cas suivants :

- ~ Hospitalisation avec intervention chirurgicale de moins de 3 mois (il est conseillé 6 mois et une consolidation totale).
- ~ Consolidation en cours, après hospitalisation (ex : soins post-opératoire, stomie, drains, pansements récurrents...)
- ~ Pathologie exigeant un suivi constant (ex : taux de saturation, coagulation, plaquettaire etc...) et/ou nécessitant des rajustements de traitement en cours de séjour.
- ~ Nous contacter en cas d'injection d'insuline (impossibilité d'injection pendant le voyage aller et retour) et pour les sondages (disponibilité d'un personnel médical libéral sur le périmètre du séjour).

Alpha Picardie se réserve le droit de refuser une inscription au cas où :

- ~ L'autonomie et le profil du vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'accueil et de prise en charge exposés page 4 et indiqués sur la fiche présentation de séjour (ex : A1-A2-B1-B2).
- ~ Le vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'inscriptions exposées ci-dessus.

Alpha Picardie se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant au cas où :

- ~ le comportement de celui-ci mettrait en danger psychique et/ou physique, lui-même ou le groupe ou l'équipe d'encadrement etc...
- ~ le participant serait ou dans l'incapacité ou dans le refus de respecter les consignes sanitaires en général et celles concernant la Covid 19 en particulier.
- ~ des informations partielles ou erronées ont été communiquées sur le dossier d'inscription du participant ou au moment de son inscription empêchant d'apprécier et d'appréhender au plus juste le profil sanitaire, physique et psychique du vacancier :

« L'article D. 344-5-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) relatif aux établissements et services accueillant des adultes handicapés (ex :EMSA) : Il appartient (...) au responsable de l'établissement de veiller à la parfaite transmission des informations concernant notamment la santé et les besoins du résident à l'organisateur du séjour VAO. ».

Cette interruption de séjour se fera sans aucun remboursement de la période non effectuée et le rapatriement se fera au frais du vacancier.

RAPPELS :

Nos séjours de vacances ne sont :

- ~ ni un lieu de convalescence (après une hospitalisation en hôpital général et/ou psychiatrique)
- ~ ni un centre de soins médicalisé (pas de personnel soignant sur place permettant une veille médicale au quotidien, de jour comme de nuit), ni réajustement de traitement après analyses médicales (numération, saturation), ni stomie.
- ~ ni un temps de « fenêtre thérapeutique » (interruption provisoire d'un traitement)

Les personnes devant utiliser un fauteuil de confort pour les promenades devront avoir une prescription médicale, le fauteuil étant loué sur place.

Nos équipes assurent uniquement l'administration des traitements déjà préparés, en semainiers ou sous blister, identifiés par les nom, prénom et photo et accompagnés d'une ordonnance à jour et dactylographiée.

Golfe du Morbihan

ETEL ~ Août 2026



Hébergement situé dans l'estuaire du Sac'h et près du sentier GR34.
Environnement apaisant. Centre-bourg et commerces accessibles à pied.



Retrouvez les informations de ce séjour sur notre site internet !



NOUVEAUTÉ
Côte sauvage de Quiberon et sa Presqu'île



ACTIVITÉS PROPOSÉES

> selon choix du vacancier / autonomie / météo

Découverte et visite du patrimoine de la région :
~ Etel et son port
~ Les Alignements de Carnac (inscrits au Patrimoine de l'UNESCO)
~ Lorient, Vannes
~ Croisière sur le Golfe du Morbihan
~ Plages et ports typiques



Participation aux manifestations locales :
~ Nombreux marchés
~ Fêtes traditionnelles bretonnes
~ Visites artisanales et gastronomiques



Baignade
Soirées à thème

HÉBERGEMENT



Très bel hébergement neuf (2024) avec vue imprenable



Chambres de 2 à 3 lits, avec salle de bain et toilette



Ascenseur

TRANSPORT



Voyage en car ou en minibus direct depuis Amiens



2 Minibus sur place

Selon le nombre, possibilité de convoyage gratuit vers Amiens (nous contacter)

2 SEMAINES

1ÈRE QUINZAINE

du samedi 1er août
au vendredi 14 août

12 vacanciers

1 responsable,
3 encadrants

COÛT **2120 €**

+ Adhésion 2026
OBLIGATOIRE **15 €**

+ Assurance annulation
avant séjour
FACULTATIVE **127,20 €**

2ÈME QUINZAINE

du samedi 15 août
au samedi 29 août

30 vacanciers

1 directeur,
1 adjoint pédagogique,
8 encadrants

COÛT **2120 €**

+ Adhésion 2026
OBLIGATOIRE **15 €**

+ Assurance annulation
avant séjour
FACULTATIVE **127,20 €**

PRESTATIONS



Pension hôtelière
Respect des régimes spécifiques



Ménage



Lavage
du linge

PUBLIC



Bonne ou relative autonomie
(Voir page 4)



Accueil
de quelques
couples, nous
contacter



Nombre limité
Nous
contacter

Conditions d'inscription : Le vacancier doit présenter :

- ~ Une absence de comorbidités multiples ou comorbidité simple aggravée par (sauf si vaccination Covid-19) :
 - un état de santé détérioré
 - une hospitalisation ou intervention chirurgicale récentes (moins de 3 mois avant le jour du départ).
 - des appareillages médicaux d'assistances ou implants pouvant fragiliser particulièrement la personne en cas d'infection.
- ~ Une autonomie physique et psychique suffisantes pour comprendre, appliquer et se conformer aux consignes sanitaires (port du masque, distanciation, lavages fréquents des mains etc...).

Remplissez attentivement le dossier d'inscription et n'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la faisabilité ou non d'une inscription, un certificat médical peut vous être demandé.

Nos séjours ne sont pas médicalisés, en conséquence nous ne prenons pas d'inscriptions pour les cas suivants :

- ~ Hospitalisation avec intervention chirurgicale de moins de 3 mois (il est conseillé 6 mois et une consolidation totale).
- ~ Consolidation en cours, après hospitalisation (ex : soins post-opératoire, stomie, drains, pansements récurrents...)
- ~ Pathologie exigeant un suivi constant (ex : taux de saturation, coagulation, plaquettaire etc...) et/ou nécessitant des rajustements de traitement en cours de séjour.
- ~ Nous contacter en cas d'injection d'insuline (impossibilité d'injection pendant le voyage aller et retour) et pour les sondages (disponibilité d'un personnel médical libéral sur le périmètre du séjour).

Alpha Picardie se réserve le droit de refuser une inscription au cas où :

- ~ L'autonomie et le profil du vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'accueil et de prise en charge exposés page 4 et indiqués sur la fiche présentation de séjour (ex : A1-A2-B1-B2).
- ~ Le vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'inscriptions exposées ci-dessus.

Alpha Picardie se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant au cas où :

- ~ le comportement de celui-ci mettrait en danger psychique et/ou physique, lui-même ou le groupe ou l'équipe d'encadrement etc...
- ~ le participant serait ou dans l'incapacité ou dans le refus de respecter les consignes sanitaires en général et celles concernant la Covid 19 en particulier.
- ~ des informations partielles ou erronées ont été communiquées sur le dossier d'inscription du participant ou au moment de son inscription empêchant d'apprécier et d'appréhender au plus juste le profil sanitaire, physique et psychique du vacancier :

« L'article D. 344-5-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) relatif aux établissements et services accueillant des adultes handicapés (ex : EMSA) : Il appartient (...) au responsable de l'établissement de veiller à la parfaite transmission des informations concernant notamment la santé et les besoins du résident à l'organisateur du séjour VAO. ».

Cette interruption de séjour se fera sans aucun remboursement de la période non effectuée et le rapatriement se fera au frais du vacancier.

RAPPELS :

Nos séjours de vacances ne sont :

- ~ ni un lieu de convalescence (après une hospitalisation en hôpital général et/ou psychiatrique)
- ~ ni un centre de soins médicalisé (pas de personnel soignant sur place permettant une veille médicale au quotidien, de jour comme de nuit), ni réajustement de traitement après analyses médicales (numération, saturation), ni stomie.
- ~ ni un temps de « fenêtre thérapeutique » (interruption provisoire d'un traitement)

Les personnes devant utiliser un fauteuil de confort pour les promenades devront avoir une prescription médicale, le fauteuil étant loué sur place.

Nos équipes assurent uniquement l'administration des traitements déjà préparés, en semainiers ou sous blister, identifiés par les nom, prénom et photo et accompagnés d'une ordonnance à jour et dactylographiée.

Côte d'Armor

PLOUHA ~ Août 2026



Possibilité
1 semaine



Côte de Granit Rose
Baie de Saint-Brieuc
Centre Bourg et commerces
accessibles à pied



Retrouvez les informations
de ce séjour sur notre site internet !



Les plus hautes falaises
de Bretagne



ACTIVITÉS PROPOSÉES

> selon choix du vacancier / autonomie / météo / durée du séjour

Découverte et visite du patrimoine de la région :

- ~ Ile de Bréhat
- ~ Plages de Saint-Quay-Portrieux
- ~ Les falaises de Plouha (GR34)
- ~ La côte du Granit Rose
- ~ L'Abbaye de Beauport
- ~ Paimpol
- ~ La Baie de Saint-Brieuc
- ~ Zoo de Trégomeur
- ~ Ferme pédagogique



Participation aux manifestations locales :

- ~ Concerts, marchés, Fest Noz
- ~ «Les Jeudis de Plouha»
- ~ Visites artisanales et gastronomiques



Baignade
Soirées à thème

COÛT

+ Adhésion
2026
OBLIGATOIRE

+ Assurance
annulation avant séjour
FACULTATIVE

3 SEMAINES

du samedi 1er août
au vendredi 21 août

2710 €

15 €

162,60 €

2 SEMAINES

1^{ère} quinzaine
du samedi 1er août
au vendredi 14 août
2^{ème} quinzaine
du samedi 15 août
au samedi 29 août

2090 €

15 €

125,40 €

1 SEMAINE

du samedi 15 août
au vendredi 21 août
OU
du samedi 22 août
au samedi 29 août

1250 €

15 €

75 €

HÉBERGEMENT



Centre d'hébergement spacieux doté
d'une salle de spectacle et d'une salle
de cinéma.



Chambres de 2 à 3 personnes
avec lavabos.
Blocs sanitaires.



Escaliers

TRANSPORT



Voyage en car
direct depuis
Amiens



2 Minibus
sur place

Selon le nombre, possibilité de convoyage gratuit
vers Amiens (nous contacter)

PRESTATIONS



Pension hôtelière
Respect des régimes spécifiques



Ménage



Lavage
du linge

PUBLIC



Bonne mobilité physique
(Voir page 4)



Accueil
de quelques
couples



Pas de mobilité
réduite

GROUPE / ENCADREMENT



30 à 32 vacanciers



1 directeur, 1 adjoint pédagogique,
8 encadrants

Conditions d'inscription : Le vacancier doit présenter :

- ~ Une absence de comorbidités multiples ou comorbidité simple aggravée par (sauf si vaccination Covid-19) :
 - un état de santé détérioré
 - une hospitalisation ou intervention chirurgicale récentes (moins de 3 mois avant le jour du départ).
 - des appareillages médicaux d'assistances ou implants pouvant fragiliser particulièrement la personne en cas d'infection.
- ~ Une autonomie physique et psychique suffisantes pour comprendre, appliquer et se conformer aux consignes sanitaires (port du masque, distanciation, lavages fréquents des mains etc...).

Remplissez attentivement le dossier d'inscription et n'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la faisabilité ou non d'une inscription, un certificat médical peut vous être demandé.

Nos séjours ne sont pas médicalisés, en conséquence nous ne prenons pas d'inscriptions pour les cas suivants :

- ~ Hospitalisation avec intervention chirurgicale de moins de 3 mois (il est conseillé 6 mois et une consolidation totale).
- ~ Consolidation en cours, après hospitalisation (ex : soins post-opératoire, stomie, drains, pansements récurrents...)
- ~ Pathologie exigeant un suivi constant (ex : taux de saturation, coagulation, plaquettaire etc...) et/ou nécessitant des rajustements de traitement en cours de séjour.
- ~ Nous contacter en cas d'injection d'insuline (impossibilité d'injection pendant le voyage aller et retour) et pour les sondages (disponibilité d'un personnel médical libéral sur le périmètre du séjour).

Alpha Picardie se réserve le droit de refuser une inscription au cas où :

- ~ L'autonomie et le profil du vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'accueil et de prise en charge exposés page 4 et indiqués sur la fiche présentation de séjour (ex : A1-A2-B1-B2).
- ~ Le vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'inscriptions exposées ci-dessus.

Alpha Picardie se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant au cas où :

- ~ le comportement de celui-ci mettrait en danger psychique et/ou physique, lui-même ou le groupe ou l'équipe d'encadrement etc...
- ~ le participant serait ou dans l'incapacité ou dans le refus de respecter les consignes sanitaires en général et celles concernant la Covid 19 en particulier.
- ~ des informations partielles ou erronées ont été communiquées sur le dossier d'inscription du participant ou au moment de son inscription empêchant d'apprécier et d'appréhender au plus juste le profil sanitaire, physique et psychique du vacancier :

« L'article D. 344-5-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) relatif aux établissements et services accueillant des adultes handicapés (ex :EMSA) : Il appartient (...) au responsable de l'établissement de veiller à la parfaite transmission des informations concernant notamment la santé et les besoins du résident à l'organisateur du séjour VAO. ».

Cette interruption de séjour se fera sans aucun remboursement de la période non effectuée et le rapatriement se fera au frais du vacancier.

RAPPELS :

Nos séjours de vacances ne sont :

- ~ ni un lieu de convalescence (après une hospitalisation en hôpital général et/ou psychiatrique)
- ~ ni un centre de soins médicalisé (pas de personnel soignant sur place permettant une veille médicale au quotidien, de jour comme de nuit), ni réajustement de traitement après analyses médicales (numération, saturation), ni stomie.
- ~ ni un temps de « fenêtre thérapeutique » (interruption provisoire d'un traitement)

Les personnes devant utiliser un fauteuil de confort pour les promenades devront avoir une prescription médicale, le fauteuil étant loué sur place.

Nos équipes assurent uniquement l'administration des traitements déjà préparés, en semainiers ou sous blister, identifiés par les nom, prénom et photo et accompagnés d'une ordonnance à jour et dactylographiée.

Pays nantais

SAINT-PERE-EN-RETZ ~ Août 2026



Possibilité
1 semaine



Proximité des plages de Pornic et des marais salants de Guérande
Centre-bourg et commerces accessibles à pied



Retrouvez les informations de ce séjour sur notre site internet !



ACTIVITÉS PROPOSÉES

> selon choix du vacancier / autonomie / météo / durée du séjour

Découverte et visite du patrimoine de la région :

- ~ Le Croisic (Océarium)
- ~ Saint-Nazaire
- ~ Guérande et sa cité médiévale
- ~ Nantes : château des ducs de Bretagne, jardin des plantes...
- ~ Les Machines de l'Île de Nantes
- ~ Plages typiques



Participation aux manifestations locales :

- ~ Fête de la moule, marchés
- ~ Visites artisanales et gastronomiques



Baignade

Soirées à thème

HÉBERGEMENT



Très belle Maison Familiale et Rurale neuve, construite en 2021.
Centre-bourg accessible à pied



Chambres de 2 lits
Une salle de bain pour 2 chambres



Ascenseur

TRANSPORT



Voyage en car direct depuis Amiens



2 Minibus sur place

Selon le nombre, possibilité de convoyage gratuit vers Amiens (nous contacter)

PRESTATIONS



Pension complète
Respect des régimes spécifiques



Ménage



Lavage du linge

PUBLIC



Bonne ou relative autonomie (Voir page 4)



Accueil de quelques couples



Nous contacter
Nombre limité

GRUPE / ENCADREMENT



30 à 32 vacanciers



1 directeur, 1 adjoint pédagogique, 8 encadrants, 1 cuisinier, 3 personnels de service et d'hygiène

COÛT	+ Adhésion 2026 OBLIGATOIRE	+ Assurance annulation avant séjour FACULTATIVE
------	-----------------------------	---

1 MOIS	du samedi 1er août au samedi 29 août	3130 €	15 €	187,80 €
3 SEMAINES	du samedi 1er août au vendredi 21 août	2710 €	15 €	162,60 €
2 SEMAINES	1 ^{ère} quinzaine du samedi 1er août au vendredi 14 août	2090 €	15 €	125,40 €
	2 ^{ème} quinzaine du samedi 15 août au samedi 29 août			
1 SEMAINE	du samedi 15 août au vendredi 21 août OU du samedi 22 août au samedi 29 août	1250 €	15 €	75 €

Conditions d'inscription : Le vacancier doit présenter :

- ~ Une absence de comorbidités multiples ou comorbidité simple aggravée par (sauf si vaccination Covid-19) :
 - un état de santé détérioré
 - une hospitalisation ou intervention chirurgicale récentes (moins de 3 mois avant le jour du départ).
 - des appareillages médicaux d'assistances ou implants pouvant fragiliser particulièrement la personne en cas d'infection.
- ~ Une autonomie physique et psychique suffisantes pour comprendre, appliquer et se conformer aux consignes sanitaires (port du masque, distanciation, lavages fréquents des mains etc...).

Remplissez attentivement le dossier d'inscription et n'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la faisabilité ou non d'une inscription, un certificat médical peut vous être demandé.

Nos séjours ne sont pas médicalisés, en conséquence nous ne prenons pas d'inscriptions pour les cas suivants :

- ~ Hospitalisation avec intervention chirurgicale de moins de 3 mois (il est conseillé 6 mois et une consolidation totale).
- ~ Consolidation en cours, après hospitalisation (ex : soins post-opératoire, stomie, drains, pansements récurrents...)
- ~ Pathologie exigeant un suivi constant (ex : taux de saturation, coagulation, plaquettaire etc...) et/ou nécessitant des rajustements de traitement en cours de séjour.
- ~ Nous contacter en cas d'injection d'insuline (impossibilité d'injection pendant le voyage aller et retour) et pour les sondages (disponibilité d'un personnel médical libéral sur le périmètre du séjour).

Alpha Picardie se réserve le droit de refuser une inscription au cas où :

- ~ L'autonomie et le profil du vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'accueil et de prise en charge exposés page 4 et indiqués sur la fiche présentation de séjour (ex : A1-A2-B1-B2).
- ~ Le vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'inscriptions exposées ci-dessus.

Alpha Picardie se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant au cas où :

- ~ le comportement de celui-ci mettrait en danger psychique et/ou physique, lui-même ou le groupe ou l'équipe d'encadrement etc...
- ~ le participant serait ou dans l'incapacité ou dans le refus de respecter les consignes sanitaires en général et celles concernant la Covid 19 en particulier.
- ~ des informations partielles ou erronées ont été communiquées sur le dossier d'inscription du participant ou au moment de son inscription empêchant d'apprécier et d'appréhender au plus juste le profil sanitaire, physique et psychique du vacancier :

« L'article D. 344-5-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) relatif aux établissements et services accueillant des adultes handicapés (ex : EMSA) : Il appartient (...) au responsable de l'établissement de veiller à la parfaite transmission des informations concernant notamment la santé et les besoins du résident à l'organisateur du séjour VAO. ».

Cette interruption de séjour se fera sans aucun remboursement de la période non effectuée et le rapatriement se fera au frais du vacancier.

RAPPELS :

Nos séjours de vacances ne sont :

- ~ ni un lieu de convalescence (après une hospitalisation en hôpital général et/ou psychiatrique)
- ~ ni un centre de soins médicalisé (pas de personnel soignant sur place permettant une veille médicale au quotidien, de jour comme de nuit), ni réajustement de traitement après analyses médicales (numération, saturation), ni stomie.
- ~ ni un temps de « fenêtre thérapeutique » (interruption provisoire d'un traitement)

Les personnes devant utiliser un fauteuil de confort pour les promenades devront avoir une prescription médicale, le fauteuil étant loué sur place.

Nos équipes assurent uniquement l'administration des traitements déjà préparés, en semainiers ou sous blister, identifiés par les nom, prénom et photo et accompagnés d'une ordonnance à jour et dactylographiée.

Vendée

LES ACHARDS ~ Août 2026



Possibilité
1 semaine

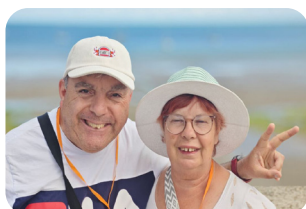
Au coeur de la Vendée
Le Puy du Fou



Au coeur de la Vendée
Le Puy du Fou
Centre-bourg et commerces
accessibles à pied



Retrouvez les informations
de ce séjour sur notre site internet !



ACTIVITÉS PROPOSÉES

> selon choix du vacancier / autonomie / météo / durée du séjour

Découverte et visite du patrimoine de la région :

- ~ Le Puy du Fou
- ~ La Roche-sur-Yon
- ~ Plages des Sables d'Olonne
- ~ Île de Noirmoutier
- ~ Parc animalier le vent des Alpagas



Participation aux manifestations locales :

- ~ Marchés nocturnes de St-Gilles-Croix-de-Vie et de Bretignolles
- ~ Visites artisanales et gastronomiques
- ~ Animations locales



Baignade
Soirées à thèmes

HÉBERGEMENT



Maison familiale et rurale à étage.
Centre-bourg accessible à pied



Chambres de 2 à 3 lits à plat
toutes équipées de salle de bains
avec toilettes



Escaliers

TRANSPORT



Voyage en car
direct depuis
Amiens



2 Minibus
sur place

Selon le nombre, possibilité de voyage gratuit
vers Amiens (nous contacter)

PRESTATIONS



Pension complète
Respect des régimes spécifiques



Ménage



Lavage
du linge

PUBLIC



Bonne mobilité physique
(Voir page 4)



Pas de
chambres de
couple



Pas de mobilité
réduite

GRUPE / ENCADREMENT



30 vacanciers



1 directeur, 1 adjoint pédagogique,
7 encadrants, 1 cuisinier, 2 personnels de
service et d'hygiène

COÛT

+ Adhésion
2026
OBLIGATOIRE

+ Assurance
annulation avant séjour
FACULTATIVE

		COÛT	+ Adhésion 2026 OBLIGATOIRE	+ Assurance annulation avant séjour FACULTATIVE
1 MOIS	du samedi 1er août au samedi 29 août	3130 €	15 €	187,80 €
3 SEMAINES	du samedi 1er août au vendredi 21 août	2710 €	15 €	162,60 €
2 SEMAINES	1 ^{ère} quinzaine du samedi 1er août au vendredi 14 août	2090 €	15 €	125,40 €
	2 ^{ème} quinzaine du samedi 15 août au samedi 29 août			
1 SEMAINE	du samedi 22 août au samedi 29 août	1250 €	15 €	75 €

Conditions d'inscription : Le vacancier doit présenter :

- ~ Une absence de comorbidités multiples ou comorbidité simple aggravée par (sauf si vaccination Covid-19) :
 - un état de santé détérioré
 - une hospitalisation ou intervention chirurgicale récentes (moins de 3 mois avant le jour du départ).
 - des appareillages médicaux d'assistances ou implants pouvant fragiliser particulièrement la personne en cas d'infection.
- ~ Une autonomie physique et psychique suffisantes pour comprendre, appliquer et se conformer aux consignes sanitaires (port du masque, distanciation, lavages fréquents des mains etc...).

Remplissez attentivement le dossier d'inscription et n'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la faisabilité ou non d'une inscription, un certificat médical peut vous être demandé.

Nos séjours ne sont pas médicalisés, en conséquence nous ne prenons pas d'inscriptions pour les cas suivants :

- ~ Hospitalisation avec intervention chirurgicale de moins de 3 mois (il est conseillé 6 mois et une consolidation totale).
- ~ Consolidation en cours, après hospitalisation (ex : soins post-opératoire, stomie, drains, pansements récurrents...)
- ~ Pathologie exigeant un suivi constant (ex : taux de saturation, coagulation, plaquettaire etc...) et/ou nécessitant des rajustements de traitement en cours de séjour.
- ~ Nous contacter en cas d'injection d'insuline (impossibilité d'injection pendant le voyage aller et retour) et pour les sondages (disponibilité d'un personnel médical libéral sur le périmètre du séjour).

Alpha Picardie se réserve le droit de refuser une inscription au cas où :

- ~ L'autonomie et le profil du vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'accueil et de prise en charge exposés page 4 et indiqués sur la fiche présentation de séjour (ex : A1-A2-B1-B2).
- ~ Le vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'inscriptions exposées ci-dessus.

Alpha Picardie se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant au cas où :

- ~ le comportement de celui-ci mettrait en danger psychique et/ou physique, lui-même ou le groupe ou l'équipe d'encadrement etc...
- ~ le participant serait ou dans l'incapacité ou dans le refus de respecter les consignes sanitaires en général et celles concernant la Covid 19 en particulier.
- ~ des informations partielles ou erronées ont été communiquées sur le dossier d'inscription du participant ou au moment de son inscription empêchant d'apprécier et d'appréhender au plus juste le profil sanitaire, physique et psychique du vacancier :

« L'article D. 344-5-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) relatif aux établissements et services accueillant des adultes handicapés (ex :EMSA) : Il appartient (...) au responsable de l'établissement de veiller à la parfaite transmission des informations concernant notamment la santé et les besoins du résident à l'organisateur du séjour VAO. ».

Cette interruption de séjour se fera sans aucun remboursement de la période non effectuée et le rapatriement se fera au frais du vacancier.

RAPPELS :

Nos séjours de vacances ne sont :

- ~ ni un lieu de convalescence (après une hospitalisation en hôpital général et/ou psychiatrique)
- ~ ni un centre de soins médicalisé (pas de personnel soignant sur place permettant une veille médicale au quotidien, de jour comme de nuit), ni réajustement de traitement après analyses médicales (numération, saturation), ni stomie.
- ~ ni un temps de « fenêtre thérapeutique » (interruption provisoire d'un traitement)

Les personnes devant utiliser un fauteuil de confort pour les promenades devront avoir une prescription médicale, le fauteuil étant loué sur place.

Nos équipes assurent uniquement l'administration des traitements déjà préparés, en semainiers ou sous blister, identifiés par les nom, prénom et photo et accompagnés d'une ordonnance à jour et dactylographiée.

Charente maritime

CRAVANS ~ Août 2026



Balade en bateau avec vue sur le Fort Boyard
Plages du Royannais



Retrouvez les informations de ce séjour sur notre site internet !



ACTIVITÉS PROPOSÉES

> selon choix du vacancier / autonomie / météo

Découverte et visite du patrimoine de la région :

- ~ Plages de Royan
- ~ Balade en bateau avec vue sur Fort Boyard
- ~ Île d'Oléron
- ~ La Rochelle et son aquarium
- ~ Rochefort (Corderie royale et ses musées)
- ~ Meschers sur Gironde et ses maisons troglodytes
- ~ Visite de terres de Cognac et de Bordeaux



Participation aux manifestations locales :

- ~ Marchés locaux
- ~ Visites artisanales et gastronomiques



Baignade

Soirées à thème



1 MOIS

du samedi 1er août
au samedi 29 août

COÛT 3130 €

+ Adhésion 2026
OBLIGATOIRE 15 €

+ Assurance annulation
avant séjour
FACULTATIVE 187,80 €

2 SEMAINES

1^{ère} quinzaine
du samedi 1er août
au vendredi 14 août

2^{ème} quinzaine
du samedi 15 août
au samedi 29 août

COÛT 2035 €

+ Adhésion 2026
OBLIGATOIRE 15 €

+ Assurance annulation
avant séjour
FACULTATIVE 122,10 €

HÉBERGEMENT



Maison Familiale et Rurale située dans un parc de 5 ha, ombragé et fleuri avec terrain de sport
Salle de jeux avec ping-pong et babyfoot



Chambres de 3 lits à plat équipées de salle de bains avec toilettes

TRANSPORT



Voyage en car direct depuis Amiens



2 Minibus sur place

Selon le nombre, possibilité de convoyage gratuit vers Amiens (nous contacter)

PRESTATIONS



Pension hôtelière réalisée par la MFR
Respect des régimes spécifiques



Ménage



Lavage du linge

PUBLIC



Bonne mobilité physique (Voir page 4)



Accueil de quelques couples



Pas de mobilité réduite

GROUPE / ENCADREMENT



30 à 32 vacanciers



1 directeur, 1 adjoint pédagogique, 7 encadrants, 1 personnel de service et d'hygiène

Conditions d'inscription : Le vacancier doit présenter :

- ~ Une absence de comorbidités multiples ou comorbidité simple aggravée par (sauf si vaccination Covid-19) :
 - un état de santé détérioré
 - une hospitalisation ou intervention chirurgicale récentes (moins de 3 mois avant le jour du départ).
 - des appareillages médicaux d'assistances ou implants pouvant fragiliser particulièrement la personne en cas d'infection.
- ~ Une autonomie physique et psychique suffisantes pour comprendre, appliquer et se conformer aux consignes sanitaires (port du masque, distanciation, lavages fréquents des mains etc...).

Remplissez attentivement le dossier d'inscription et n'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la faisabilité ou non d'une inscription, un certificat médical peut vous être demandé.

Nos séjours ne sont pas médicalisés, en conséquence nous ne prenons pas d'inscriptions pour les cas suivants :

- ~ Hospitalisation avec intervention chirurgicale de moins de 3 mois (il est conseillé 6 mois et une consolidation totale).
- ~ Consolidation en cours, après hospitalisation (ex : soins post-opératoire, stomie, drains, pansements récurrents...)
- ~ Pathologie exigeant un suivi constant (ex : taux de saturation, coagulation, plaquettaire etc...) et/ou nécessitant des rajustements de traitement en cours de séjour.
- ~ Nous contacter en cas d'injection d'insuline (impossibilité d'injection pendant le voyage aller et retour) et pour les sondages (disponibilité d'un personnel médical libéral sur le périmètre du séjour).

Alpha Picardie se réserve le droit de refuser une inscription au cas où :

- ~ L'autonomie et le profil du vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'accueil et de prise en charge exposés page 4 et indiqués sur la fiche présentation de séjour (ex : A1-A2-B1-B2).
- ~ Le vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'inscriptions exposées ci-dessus.

Alpha Picardie se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant au cas où :

- ~ le comportement de celui-ci mettrait en danger psychique et/ou physique, lui-même ou le groupe ou l'équipe d'encadrement etc...
- ~ le participant serait ou dans l'incapacité ou dans le refus de respecter les consignes sanitaires en général et celles concernant la Covid 19 en particulier.
- ~ des informations partielles ou erronées ont été communiquées sur le dossier d'inscription du participant ou au moment de son inscription empêchant d'apprécier et d'appréhender au plus juste le profil sanitaire, physique et psychique du vacancier :

« L'article D. 344-5-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) relatif aux établissements et services accueillant des adultes handicapés (ex : EMSA) : Il appartient (...) au responsable de l'établissement de veiller à la parfaite transmission des informations concernant notamment la santé et les besoins du résident à l'organisateur du séjour VAO. ».

Cette interruption de séjour se fera sans aucun remboursement de la période non effectuée et le rapatriement se fera au frais du vacancier.

RAPPELS :

Nos séjours de vacances ne sont :

- ~ ni un lieu de convalescence (après une hospitalisation en hôpital général et/ou psychiatrique)
- ~ ni un centre de soins médicalisé (pas de personnel soignant sur place permettant une veille médicale au quotidien, de jour comme de nuit), ni réajustement de traitement après analyses médicales (numération, saturation), ni stomie.
- ~ ni un temps de « fenêtre thérapeutique » (interruption provisoire d'un traitement)

Les personnes devant utiliser un fauteuil de confort pour les promenades devront avoir une prescription médicale, le fauteuil étant loué sur place.

Nos équipes assurent uniquement l'administration des traitements déjà préparés, en semainiers ou sous blister, identifiés par les nom, prénom et photo et accompagnés d'une ordonnance à jour et dactylographiée.

Au pied du Vercors

CHATTE ~ SAINT-MARCELLIN ~ Août 2026



Découverte des Préalpes
et de Grenoble
Commerces accessibles à pied



Retrouvez les informations
de ce séjour sur notre site internet !



ACTIVITÉS PROPOSÉES

> selon choix du vacancier / autonomie / météo

Découverte et visite du patrimoine de la région :

- ~ Grenoble et son téléphérique
- ~ Grotte de Choranche
- ~ Village médiéval de Saint-Antoine l'Abbaye
- ~ Musée de la Résistance
- ~ Maisons suspendues de Pont-en-Royan
- ~ Découverte du Vercors
- ~ Jardin ferroviaire de Chatte
- ~ Palais Idéal du Facteur Cheval



Participation aux manifestations locales :

- ~ Marchés
- ~ Visites artisanales et gastronomiques



Piscine

Soirées à thème

3 SEMAINES

du samedi 1er août
au vendredi 21 août

COÛT **2710 €**

+ Adhésion 2026
OBLIGATOIRE **15 €**

+ Assurance annulation
avant séjour
FACULTATIVE ... **162,60 €**



HÉBERGEMENT



Maison Familiale et Rurale de deux
étages entourée d'un parc de 1,5 ha
(avec terrains de sport)



Chambres de 2 lits à plat avec
douche et lavabo



Escaliers

TRANSPORT



Voyage en car
direct depuis
Amiens



2 Minibus
sur place

Selon le nombre, possibilité de convoyage gratuit
vers Amiens (nous contacter)

PRESTATIONS



Pension complète
Respect des régimes spécifiques



Ménage



Lavage
du linge

PUBLIC



Bonne mobilité physique
(Voir page 4)



Accueil
de quelques
couples



Pas de
mobilité
réduite

GROUPE / ENCADREMENT



30 vacanciers



1 directeur, 1 adjoint pédagogique,
6 encadrants, 1 cuisinier,
2 personnels de service et d'hygiène

Conditions d'inscription : Le vacancier doit présenter :

- ~ Une absence de comorbidités multiples ou comorbidité simple aggravée par (sauf si vaccination Covid-19) :
 - un état de santé détérioré
 - une hospitalisation ou intervention chirurgicale récentes (moins de 3 mois avant le jour du départ).
 - des appareillages médicaux d'assistances ou implants pouvant fragiliser particulièrement la personne en cas d'infection.
- ~ Une autonomie physique et psychique suffisantes pour comprendre, appliquer et se conformer aux consignes sanitaires (port du masque, distanciation, lavages fréquents des mains etc...).

Remplissez attentivement le dossier d'inscription et n'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la faisabilité ou non d'une inscription, un certificat médical peut vous être demandé.

Nos séjours ne sont pas médicalisés, en conséquence nous ne prenons pas d'inscriptions pour les cas suivants :

- ~ Hospitalisation avec intervention chirurgicale de moins de 3 mois (il est conseillé 6 mois et une consolidation totale).
- ~ Consolidation en cours, après hospitalisation (ex : soins post-opératoire, stomie, drains, pansements récurrents...)
- ~ Pathologie exigeant un suivi constant (ex : taux de saturation, coagulation, plaquettaire etc...) et/ou nécessitant des rajustements de traitement en cours de séjour.
- ~ Nous contacter en cas d'injection d'insuline (impossibilité d'injection pendant le voyage aller et retour) et pour les sondages (disponibilité d'un personnel médical libéral sur le périmètre du séjour).

Alpha Picardie se réserve le droit de refuser une inscription au cas où :

- ~ L'autonomie et le profil du vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'accueil et de prise en charge exposés page 4 et indiqués sur la fiche présentation de séjour (ex : A1-A2-B1-B2).
- ~ Le vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'inscriptions exposées ci-dessus.

Alpha Picardie se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant au cas où :

- ~ le comportement de celui-ci mettrait en danger psychique et/ou physique, lui-même ou le groupe ou l'équipe d'encadrement etc...
- ~ le participant serait ou dans l'incapacité ou dans le refus de respecter les consignes sanitaires en général et celles concernant la Covid 19 en particulier.
- ~ des informations partielles ou erronées ont été communiquées sur le dossier d'inscription du participant ou au moment de son inscription empêchant d'apprécier et d'appréhender au plus juste le profil sanitaire, physique et psychique du vacancier :

« L'article D. 344-5-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) relatif aux établissements et services accueillant des adultes handicapés (ex : EMSA) : Il appartient (...) au responsable de l'établissement de veiller à la parfaite transmission des informations concernant notamment la santé et les besoins du résident à l'organisateur du séjour VAO. ».

Cette interruption de séjour se fera sans aucun remboursement de la période non effectuée et le rapatriement se fera au frais du vacancier.

RAPPELS :

Nos séjours de vacances ne sont :

- ~ ni un lieu de convalescence (après une hospitalisation en hôpital général et/ou psychiatrique)
- ~ ni un centre de soins médicalisé (pas de personnel soignant sur place permettant une veille médicale au quotidien, de jour comme de nuit), ni réajustement de traitement après analyses médicales (numération, saturation), ni stomie.
- ~ ni un temps de « fenêtre thérapeutique » (interruption provisoire d'un traitement)

Les personnes devant utiliser un fauteuil de confort pour les promenades devront avoir une prescription médicale, le fauteuil étant loué sur place.

Nos équipes assurent uniquement l'administration des traitements déjà préparés, en semainiers ou sous blister, identifiés par les nom, prénom et photo et accompagnés d'une ordonnance à jour et dactylographiée.

Montagne et lac THONES ~ Août 2026



Au cœur des Alpes
Lac d'Annecy
Centre-ville et commerces
accessibles à pied



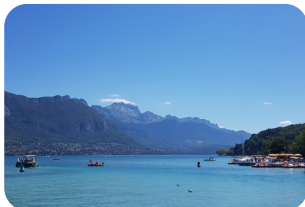
Retrouvez les informations
de ce séjour sur notre site internet !



ACTIVITÉS PROPOSÉES

> selon choix du vacancier / autonomie / météo

Découverte et visite du patrimoine de la région :
~ Le lac d'Annecy, Annecy et sa vieille ville
~ Les Cols : Aravis, Colombière, Forclaz, Les Annes, le Grand Bornand
~ Le château de Montrottier
~ Chamonix
~ Les bords du lac Lemman, Yvoire
~ Luge d'été à La Clusaz
~ Grottes et gorges du Fier



Participation aux manifestations locales :
~ Marchés
~ Visites artisanales et gastronomiques



Randonnée moyenne montagne
Piscine
Soirées à thème

3 SEMAINES

du samedi 1er août
au vendredi 21 août

COÛT 2710 €

+ Adhésion 2026
OBLIGATOIRE 15 €

+ Assurance annulation
avant séjour
FACULTATIVE ... 162,60 €



HÉBERGEMENT



Maison spacieuse de deux étages
bâtie sur un terrain arboré



Chambres de 3 à 4 lits à plat
avec lavabo et certaines avec balcon
(vue sur la montagne)



Ascenseur

TRANSPORT



Voyage en car
direct depuis
Amiens



2 Minibus
sur place

Selon le nombre, possibilité de convoyage gratuit
vers Amiens (nous contacter)

PRESTATIONS



Pension complète
Respect des régimes spécifiques



Ménage



Lavage
du linge

PUBLIC



Bonne mobilité physique
(Voir page 4)



Accueil
de quelques
couples



Pas de
mobilité
réduite

GROUPE / ENCADREMENT



30 à 32 vacanciers



1 directeur, 1 adjoint pédagogique,
8 encadrants, 1 cuisinier,
3 personnels de service et d'hygiène

Conditions d'inscription : Le vacancier doit présenter :

- ~ Une absence de comorbidités multiples ou comorbidité simple aggravée par (sauf si vaccination Covid-19) :
 - un état de santé détérioré
 - une hospitalisation ou intervention chirurgicale récentes (moins de 3 mois avant le jour du départ).
 - des appareillages médicaux d'assistances ou implants pouvant fragiliser particulièrement la personne en cas d'infection.
- ~ Une autonomie physique et psychique suffisantes pour comprendre, appliquer et se conformer aux consignes sanitaires (port du masque, distanciation, lavages fréquents des mains etc...).

Remplissez attentivement le dossier d'inscription et n'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la faisabilité ou non d'une inscription, un certificat médical peut vous être demandé.

Nos séjours ne sont pas médicalisés, en conséquence nous ne prenons pas d'inscriptions pour les cas suivants :

- ~ Hospitalisation avec intervention chirurgicale de moins de 3 mois (il est conseillé 6 mois et une consolidation totale).
- ~ Consolidation en cours, après hospitalisation (ex : soins post-opératoire, stomie, drains, pansements récurrents...)
- ~ Pathologie exigeant un suivi constant (ex : taux de saturation, coagulation, plaquettaire etc...) et/ou nécessitant des rajustements de traitement en cours de séjour.
- ~ Nous contacter en cas d'injection d'insuline (impossibilité d'injection pendant le voyage aller et retour) et pour les sondages (disponibilité d'un personnel médical libéral sur le périmètre du séjour).

Alpha Picardie se réserve le droit de refuser une inscription au cas où :

- ~ L'autonomie et le profil du vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'accueil et de prise en charge exposés page 4 et indiqués sur la fiche présentation de séjour (ex : A1-A2-B1-B2).
- ~ Le vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'inscriptions exposées ci-dessus.

Alpha Picardie se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant au cas où :

- ~ le comportement de celui-ci mettrait en danger psychique et/ou physique, lui-même ou le groupe ou l'équipe d'encadrement etc...
- ~ le participant serait ou dans l'incapacité ou dans le refus de respecter les consignes sanitaires en général et celles concernant la Covid 19 en particulier.
- ~ des informations partielles ou erronées ont été communiquées sur le dossier d'inscription du participant ou au moment de son inscription empêchant d'apprécier et d'appréhender au plus juste le profil sanitaire, physique et psychique du vacancier :

« L'article D. 344-5-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) relatif aux établissements et services accueillant des adultes handicapés (ex : EMSA) : Il appartient (...) au responsable de l'établissement de veiller à la parfaite transmission des informations concernant notamment la santé et les besoins du résident à l'organisateur du séjour VAO. ».

Cette interruption de séjour se fera sans aucun remboursement de la période non effectuée et le rapatriement se fera au frais du vacancier.

RAPPELS :

Nos séjours de vacances ne sont :

- ~ ni un lieu de convalescence (après une hospitalisation en hôpital général et/ou psychiatrique)
- ~ ni un centre de soins médicalisé (pas de personnel soignant sur place permettant une veille médicale au quotidien, de jour comme de nuit), ni réajustement de traitement après analyses médicales (numération, saturation), ni stomie.
- ~ ni un temps de « fenêtre thérapeutique » (interruption provisoire d'un traitement)

Les personnes devant utiliser un fauteuil de confort pour les promenades devront avoir une prescription médicale, le fauteuil étant loué sur place.

Nos équipes assurent uniquement l'administration des traitements déjà préparés, en semainiers ou sous blister, identifiés par les nom, prénom et photo et accompagnés d'une ordonnance à jour et dactylographiée.

Provence, Pays d'Aix PUYLOUBIER ~ Août 2026



Villes de Provence :
Aix-en-Provence,
Marseille, Cassis
Au pied de la montagne
Sainte Victoire



Retrouvez les informations
de ce séjour sur notre site internet !



ACTIVITÉS PROPOSÉES

> selon choix du vacancier / autonomie / météo

- Découverte et visite du patrimoine de la région :
 - ~ Aix en Provence : ses marchés, ses fontaines, son patrimoine et ses fameux « calissons »...
 - ~ Marseille : le vieux port, le quartier du Panier (« plus belle la vie »)... La Maison du savon
 - ~ Le stade Vélodrome
 - ~ Les Calanques
 - ~ Lac de Peyrolles
 - ~ Brignoles et ses fêtes médiévales



- Participation aux manifestations locales :
 - ~ Marchés
 - ~ Visites artisanales et gastronomiques



Soirées à thème

3 SEMAINES

du samedi 1er août
au vendredi 21 août

COÛT 2760 €

+ Adhésion 2026
OBLIGATOIRE 15 €

+ Assurance annulation
avant séjour
FACULTATIVE ... 165,60 €



HÉBERGEMENT



Maison Familiale et Rurale
de deux niveaux avec vue sur la
montagne Sainte Victoire



Chambres de 2 à 3 lits à plat avec
douche et sanitaires



Escaliers

TRANSPORT



Voyage en car
direct depuis
Amiens



2 Minibus
sur place

Selon le nombre, possibilité de convoyage gratuit
vers Amiens (nous contacter)

PRESTATIONS



Pension complète
Respect des régimes spécifiques



Ménage



Lavage
du linge

PUBLIC



Bonne mobilité physique
(Voir page 4)



Accueil
de quelques
couples



Pas de
mobilité
réduite

GROUPE / ENCADREMENT



30 à 32 vacanciers



1 directeur, 1 adjoint pédagogique,
6 encadrants, 1 cuisinier,
2 personnels de service et d'hygiène

Conditions d'inscription : Le vacancier doit présenter :

- ~ Une absence de comorbidités multiples ou comorbidité simple aggravée par (sauf si vaccination Covid-19) :
 - un état de santé détérioré
 - une hospitalisation ou intervention chirurgicale récentes (moins de 3 mois avant le jour du départ).
 - des appareillages médicaux d'assistances ou implants pouvant fragiliser particulièrement la personne en cas d'infection.
- ~ Une autonomie physique et psychique suffisantes pour comprendre, appliquer et se conformer aux consignes sanitaires (port du masque, distanciation, lavages fréquents des mains etc...).

Remplissez attentivement le dossier d'inscription et n'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la faisabilité ou non d'une inscription, un certificat médical peut vous être demandé.

Nos séjours ne sont pas médicalisés, en conséquence nous ne prenons pas d'inscriptions pour les cas suivants :

- ~ Hospitalisation avec intervention chirurgicale de moins de 3 mois (il est conseillé 6 mois et une consolidation totale).
- ~ Consolidation en cours, après hospitalisation (ex : soins post-opératoire, stomie, drains, pansements récurrents...)
- ~ Pathologie exigeant un suivi constant (ex : taux de saturation, coagulation, plaquettaire etc...) et/ou nécessitant des rajustements de traitement en cours de séjour.
- ~ Nous contacter en cas d'injection d'insuline (impossibilité d'injection pendant le voyage aller et retour) et pour les sondages (disponibilité d'un personnel médical libéral sur le périmètre du séjour).

Alpha Picardie se réserve le droit de refuser une inscription au cas où :

- ~ L'autonomie et le profil du vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'accueil et de prise en charge exposés page 4 et indiqués sur la fiche présentation de séjour (ex : A1-A2-B1-B2).
- ~ Le vacancier ne correspondrait pas aux conditions d'inscriptions exposées ci-dessus.

Alpha Picardie se réserve le droit de mettre fin au séjour d'un participant au cas où :

- ~ le comportement de celui-ci mettrait en danger psychique et/ou physique, lui-même ou le groupe ou l'équipe d'encadrement etc...
- ~ le participant serait ou dans l'incapacité ou dans le refus de respecter les consignes sanitaires en général et celles concernant la Covid 19 en particulier.
- ~ des informations partielles ou erronées ont été communiquées sur le dossier d'inscription du participant ou au moment de son inscription empêchant d'apprécier et d'appréhender au plus juste le profil sanitaire, physique et psychique du vacancier :

« L'article D. 344-5-7 du code de l'action sociale et des familles (CASF) relatif aux établissements et services accueillant des adultes handicapés (ex :EMSA) : Il appartient (...) au responsable de l'établissement de veiller à la parfaite transmission des informations concernant notamment la santé et les besoins du résident à l'organisateur du séjour VAO. ».

Cette interruption de séjour se fera sans aucun remboursement de la période non effectuée et le rapatriement se fera au frais du vacancier.

RAPPELS :

Nos séjours de vacances ne sont :

- ~ ni un lieu de convalescence (après une hospitalisation en hôpital général et/ou psychiatrique)
- ~ ni un centre de soins médicalisé (pas de personnel soignant sur place permettant une veille médicale au quotidien, de jour comme de nuit), ni réajustement de traitement après analyses médicales (numération, saturation), ni stomie.
- ~ ni un temps de « fenêtre thérapeutique » (interruption provisoire d'un traitement)

Les personnes devant utiliser un fauteuil de confort pour les promenades devront avoir une prescription médicale, le fauteuil étant loué sur place.

Nos équipes assurent uniquement l'administration des traitements déjà préparés, en semainiers ou sous blister, identifiés par les nom, prénom et photo et accompagnés d'une ordonnance à jour et dactylographiée.

DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément à l'article R211-12 du Code du Tourisme modifié par Décret n° 2009-1650 du 23 décembre 2009 – art 1 fixant les conditions d'exercice relatives à l'organisation de la vente de voyages et de séjours, vous trouverez reproduits ci-dessous les articles R-211-3 à R.211-11 du même code

EXTRAIT DU CODE DU TOURISME :

Article R211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;

2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3° Les prestations de restauration proposées ;

4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

-soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; y avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.



Association de Loisirs pour Handicapés (mentaux) Adultes
vacances adaptées

www.alpha-picardie.fr

50 rue Riolan

80000 Amiens

Tél. 03 22 92 68 76

contact@alpha-picardie.fr

Agrément Vacances Adaptées Organisées (VAO) renouvelé le 09 septembre 2025 par le Préfet des Hauts-de-France

Registre des opérateurs de voyages et de séjours : Atout France : IM080110007

RCP : Maif ; Garantie financière : UNAT



Retrouvez nos séjours
sur notre site internet !